

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

125^e année

24 décembre

1993

No 52

Québec 

**De l'imprimeur
de la Reine
aux Publications
du Québec**

Créé en 1868, le rôle de l'éditeur de l'État est d'imprimer et de publier les Statuts de la Province et un journal officiel connu sous le nom de la «Gazette officielle du Québec».

En 1969, l'Imprimeur de la Reine devient l'Éditeur officiel du Québec.

Aujourd'hui, 125 ans après, Les Publications du Québec, l'entreprise qui édite et commercialise les publications de l'Éditeur officiel et les publications des ministères et des organismes, souhaite vous associer à cette fête et privilégier sa relation avec vous.

125 ans, ça se fête!

Lancement
le 12 janvier
Commandez
maintenant



Livre "125 ans d'édition gouvernementale"

Histoire de la Gazette officielle du Québec...
Rellet de l'évolution de la société québécoise,
de son affirmation culturelle et politique.

150 pages
70 photos
Reliure et boîtier pleine toile
... édition numérotée et limitée

49,95 \$

Lithographie

de l'artiste Roch Larochelle
signée et numérotée, tirage 200 copies,
format 16" X 20"

19,95 \$
+ taxes

Superbe T-Shirt

aux couleurs du 125^e
100 % coton, taille unique

9,95 \$
+ taxes



Commande postale
Les Publications du Québec
Case postale 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information
(418) 643-5150
Sans frais : 1 800 463-2100
Télécopieur : (418) 643-6177

COMMANDE POSTALE

3-070-2 / 12

Nom _____ N. compte client _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____ Téléphone (____) _____

Code	Titre	Prix unitaire	TPS 7%	TVO 8%	Sous-total	Quant	Total
2-551-13615-6	Livre	49,95 \$	3,50 \$		53,45\$		
32119	Lithographie	19,95 \$	1,40 \$	1,71 \$	23,06 \$		
32118	T-Shirt	9,95 \$	0,70 \$	0,80\$	11,50 \$		

Frais de port
(taxes incluses) **4 \$**
TOTAL

Cartes de crédit acceptées



Numéro _____

Date d'échéance _____

Banque _____

Nom du titulaire _____

Signature _____

Important :

Paiement par chèque
ou mandat-poste
à l'ordre de
«Les Publications du Québec».
Prix et conditions de vente
modifiables sans préavis

Québec

Également en vente
chez votre libraire habituel.



Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

125^e année
24 décembre 1993
No 52

Sommaire

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'
AVIS DIVERS
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE
COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES
COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES
COOPÉRATIVES — LOI SUR LES
CURATEUR PUBLIC — LOI SUR LE
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES
LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA
LOI ÉLECTORALE
MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES
PROCLAMATIONS
RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES
VENTES PAR SHÉRIF

Dépôt légal — 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1993

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie,
réservés pour tous pays. Toute reproduction pour fins commerciales,
par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu :

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité :

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales :

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de : « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure tombée.

Tarif de publication*

Le tarif de publication est de 0,81 \$ la ligne nette quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction*

Le tarif de traduction est de 20,26 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes*

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 0,71 \$ l'unité.

Prix à l'exemplaire*

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 5,22 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit :

Gazette officielle du Québec
1500 D, boul. Charest Ouest
1^{er} étage
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5
Téléphone: (418) 644-7794
(418) 644-7795

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements*

Partie 1 « Avis juridiques » : 63 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements » : 91 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations » : 91 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au :

Service à la clientèle
Division des abonnements
C.P. 1190
Outremont (Québec)
H2V 4S7
Téléphone: (514) 948-1222

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

* Taxes non comprises

TABLE DES MATIÈRES

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME		DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION		5413
— LOI SUR L'		DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION		5413
M.R.C. D'ACTON ET M.R.C. DES MASKOUTAINS (<i>Modification des limites</i>)	5399	DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION		5414
M.R.C. DE ROUVILLE ET M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (<i>Modification des limites</i>)	5400	DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ		5420
M.R.C. DES MASKOUTAINS ET M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (<i>Modification des limites</i>)	5402			
AVIS DIVERS		COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES		
CABINETS MULTIDISCIPLINAIRES (<i>Tarifs des droits et honoraires - Indexation</i>)	5403	LETTRES PATENTES		5421
COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES (<i>Indexation</i>)	5404	LA SOCIÉTÉ CHORALE DE ST-LAMBERT INC.		5421
COMMUNAUTÉ SAINTE ASSOCIATION DES CONGRÉGATIONS JUIVES UNIFIÉES (<i>L.P.</i>)	5404	ST-LAMBERT CHORAL SOCIETY INC.		5421
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE MISSIONNAIRE DE LA POINTE (<i>L.P.</i>)	5404	LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES		5424
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE SARMENT DE VIE (<i>L.P.</i>)	5404	COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES		
LIFE LINE EVANGELICAL CHURCH (<i>L.P.</i>)	5404	CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (ARTICLE 87)		5425
PLANIFICATEURS FINANCIERS (<i>Tarifs des droits et honoraires - Indexation</i>)	5405	CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (ARTICLE 32)		5426
SUCCESSION JEAN-PAUL DUMONT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5405	CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (ARTICLE 87)		5429
SUCCESSION LAURA LAFLAMME MOREL (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5405	DISSOLUTION (ARTICLE 28)		5430
SUCCESSION MARCEL GUAY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5405	DISSOLUTION — DEMANDES DE		
SUCCESSION MAURICE TAUPIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5406	1849-8147 QUÉBEC INC.	5437	
SUCCESSION RAYMOND AUCLAIR (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5406	2161-4417 QUÉBEC INC.	5437	
		2637-5857 QUÉBEC INC.	5437	
		2735-4596 QUÉBEC INC.	5437	
		2951-8511 QUÉBEC INC.	5437	
		A A SOMMET RÉFRIGÉRATION (1991) INC.	5437	
		ANTI-FRICTION ESTRIE PROLAB INC.	5437	
		AU CROQUE-FRAICHEUR INC.	5438	
		CHUN & HANG INC.	5438	
		CLUB OPTIMISTE STE AURÉLIE INC.	5438	
		CONSULTATIONS ET LOGICIELS PRONIX INC.	5438	
		CORPORATION DU CENTENAIRE DE ST-CÔME DE BEAUCE	5438	
		ELECTROVERT (QUÉBEC) LTÉE	5438	
		J M RHEAUME INC.	5438	
		KERRIN, EGAN, FREEMAN INC.	5438	
		LAVOBUS INC.	5438	
		LECAVALIER TRANSFERT INC.	5438	
		LES ENTREPRISES E. WALTZING INC.	5439	
		LES FIBRES B.G.N. INC.	5439	
		LES PLACEMENTS CHALASA INC.	5439	
		LES PLACEMENTS M.R.P.M. INC.	5439	
		LES RÉSIDENCES CHAMPLAIN INC.	5439	
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE				
DEMANDES				
Alphonse Thorne	5406			
Brian McLaren Lipkowski	5406			
Céline Tison	5406			
François Simard	5406			
Ghilène Rivest	5407			
Joseph, Jean-Marc Lechasseur	5407			
Louise Deschênes	5407			
Maria Maddalena Vitelli	5407			
Marie Aimée Rose Bouffard	5407			
Mikerlange Gabriel	5407			
Pascale-Marie Girard	5407			
Paul Bujold	5407			
Réjean Tremblay	5407			
Sébastien Dupuis-Ayette	5408			
Valérie Markus	5408			
COMPAGNIES (PARTIE I-A) — LOI SUR LES				
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION				
	5409			

VADEBONCOEUR, Roland	5443	GROUPINCO (COMMANDITAIRE) SOCIÉTÉ EN	
VAGO, Ladislav	5442	COMMANDITE	5445
VILLENEUVE, Yves	5443	LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPERTS-	
		CONSEILS TÉLÉGLOBE	5445
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES		MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK	
ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		INVESTMENTS P AND COMPANY LIMITED	
		PARTNERSHIP	5445
		MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK	
		INVESTMENTS Q AND COMPANY LIMITED	
		PARTNERSHIP	5445
CHANGEMENT DE LA RAISON SOCIALE		PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO	
(ARTICLE 1879 DU CODE CIVIL)		PUR SANG P, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5445
		PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO	
BLUE RANGE FLOW-THROUGH SHARE		PUR-SANG Q, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5445
LIMITED PARTNERSHIP	5443	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PROPRIÉTÉS	
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOMERVILLE		CLARIDGE	5445
1993	5443	THE TELEGLOBE CONSULTING & COMPANY	
PROBE EQUIPMENT AND COMPANY LIMITED	5443	LIMITED PARTNERSHIP	5445
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'ACTIONS			
ACCREDITIVES BLUE RANGE	5443		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'ÉQUIPEMENT			
PROBE	5443		
THE 1993 SOMERVILLE PARTNERSHIP AND			
COMPANY, LIMITED	5443		
		LIQUIDATION DES COMPAGNIES	
		— LOI SUR LA	
		L.O. CASS & FILS LTÉE (<i>Dissolution</i>)	5446
CHANGEMENT DE LEUR			
ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL		LOI ÉLECTORALE	
HYDRO P-1 LIMITED PARTNERSHIP I AND		FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES	
COMPANY LIMITED	5444		
MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK		ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
INVESTMENTS P AND COMPANY, LIMITED		ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
PARTNERSHIP	5444	ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK		ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
INVESTMENTS Q AND COMPANY, LIMITED		ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
PARTNERSHIP	5444	ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO		ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
PUR-SANG P, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5444	ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO		ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5447
PUR-SANG Q, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5444	ALLOCATIONS (<i>Article 81 à 86 de la Loi électorale</i>)	5448
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COMPLEXE		REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT	
GOUIN-LANGELIER ENR.	5444	OFFICIEL (<i>Article 46 de la Loi électorale</i>)	5446
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE I HYDRO P-1	5444	RETRAIT D'AUTORISATION-INSTANCE	
		(<i>Article 72 de la Loi électorale</i>)	5446
FORMATION			
		MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
EQUINOX LEGAL LIMITED PARTNERSHIP	5445	AFFAIRES MUNICIPALES	
G.C.T. REALTIES, LIMITED PARTNERSHIP	5444		
IMMEUBLES G.C.T. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5444	DIVERS	
LES DÉVELOPPEMENTS DE L'ÎLOT WINDSOR,			
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5444	MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER ET CANTON	
MATINA AND COMPANY LIMITED	5444	DE RIPON (<i>Population</i>)	5448
MATINA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5444		
NOROCO RACING SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5444	PROCLAMATIONS	
SANGREX AND COMPANY LIMITED	5444		
SANGREX SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	5444	MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER AU CANTON	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EQUINOX LEGALE	5445	DE RIPON, DANS LA M.R.C. DE PAPINEAU	
WINDSOR LANDS DEVELOPMENTS AND		(<i>Annexion</i>)	5448
COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	5444		
REMPACEMENT D'UN COMMANDITE			
CLARIDGE PROPERTIES AND COMPANY,			
LIMITED PARTNERSHIP	5445		

**RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE
DU QUÉBEC**

**MÉDICAMENTS DONT LE COÛT EST
ASSUMÉ PAR LA RÉGIE DE
L'ASSURANCE-MALADIE**

MÉDICAMENTS DONT LE COÛT EST ASSUMÉ
PAR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE
DU QUÉBEC (*Mise à jour, 44^e édition*) 5448

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES
— LOI CONCERNANT LES**

REPRISE D'EXISTENCE — AVIS DE 5449

**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES
SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE DE RÉADAPTATION LA TRIADE (L.P.) 5449
LE CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-
LAURENT (CENTRE DE PROTECTION DE
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE, RÉGION 1)
(L.P.S.) 5449

**SYNDICATS PROFESSIONNELS
— LOI SUR LES**

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE
PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DU QUÉBEC (FSPSSSQ) - CEQ (*Formation*)
(*Erratum*) 5455

VENTES PAR SHÉRIF

ABITIBI

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA
VALLÉE DE L'OR c. RATHE 5450

DRUMMOND

BANQUE TORONTO DOMINION c. LAPLANTE 5450

IBERVILLE

FARRAR ET AL. c. LETOURNEAU 5451
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
c. GODIN 5451

LONGUEUIL

BANQUE NATIONALE DU CANADA
c. GARGANO ET AL. 5452
CIMENT QUÉBEC INC. c. 139557 CANADA
LTÉE 5452
CIMENT QUÉBEC INC.
c. 2947-3915 QUÉBEC INC. 5453
CORMIER c. NADEAU 5453

MONTREAL

PARENT c. SERVICE D'ARBRES ORLÉANS INC. 5454
VILLE DE QUÉBEC c. GAGNON 5454

ROUYN-NORANDA

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE
COMMERCE c. Fiset 5455

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

M.R.C. d'Acton

et

M.R.C. des Maskoutains

Conformément à l'article 186.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis que le redressement des limites territoriales d'une partie de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et d'une partie de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton, en vigueur depuis le 7 avril 1993, a modifié les limites territoriales des municipalités régionales de comté d'Acton et des Maskoutains.

Les nouvelles limites territoriales de ces municipalités régionales de comté ont effet depuis l'entrée en vigueur de ce redressement. Les descriptions des nouveaux territoires de ces municipalités régionales de comté apparaissent en annexe au présent avis.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON

La municipalité régionale de comté d'Acton comprend le territoire délimité comme suit: partant du coin ouest du lot 364 du cadastre de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: une ligne brisée séparant les cadastres des paroisses de Saint-Éphrem-d'Upton et de Sainte-Hélène; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Liboire des cadastres de la paroisse et du village de Saint-Éphrem-d'Upton; une ligne brisée séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton des cadastres des paroisses de Saint-Éphrem-d'Upton et de Saint-André-d'Acton et du canton de Roxton; une ligne brisée séparant le cadastre du canton de Roxton du cadastre de la paroisse de Sainte-Pudentienne jusqu'à la ligne séparant les rangs III et IV du cadastre du canton de Roxton; la ligne séparant les rangs III et IV du cadastre du canton de Roxton; partie des lignes ouest et sud du cadastre du canton d'Ély jusqu'à la ligne séparant les rangs VIII et IX du cadastre du canton d'Ély; en référence à ce cadastre; la ligne séparant les rangs VIII et IX; la ligne sud du lot 730 et son prolongement; la ligne médiane du chemin public séparant les rangs VII et VIII; le prolongement et la ligne sud du lot 641; la ligne sud du lot 640 et son prolongement; la ligne médiane du chemin public séparant les rangs VI et VII et ladite ligne séparative de rangs; la ligne sud des lots 581 et 582; la ligne est du lot 581; partie de la ligne sud et la ligne est du lot 586; la ligne est du lot 587; partie de la ligne séparative des cadastres du canton d'Ély et de Pointe-d'Acton; la ligne sud-ouest du canton de Durham; partie de la ligne sud-ouest du canton de Wickham; dans le cadastre de ce canton, la ligne nord-ouest du lot 768 et partie de la ligne séparative des rangs XI et XII; en référence au cadastre du canton de Grantham, partie de la ligne sud-est dudit canton et partie de la ligne séparative des rangs X et XI; la ligne sud-est des lots 1110 à 1119, 1121, 1337 en rétrogradant à 1325 et 1377 à 1388; partie de la ligne sud-ouest du canton de Grantham; enfin, la ligne sud-est du cadastre du canton d'Upton jusqu'au point de départ.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités suivantes: la ville d'Acton Vale; les villages de Roxton Falls et Upton; les paroisses de Saint-André-d'Acton, Sainte-Christine, Saint-Éphrem-d'Upton, Saint-Nazaire-d'Acton et Saint-Théodore-d'Acton; le canton de Roxton; la municipalité de Béthanie.

Note: La description officielle apparaissant à l'annexe «A» des lettres patentes du 18 janvier 1989 et définissant les limites du territoire de la municipalité régionale de comté d'Acton est modifiée et remplacée par la présente afin de tenir compte du redressement des limites territoriales de la paroisse de Saint-Éphrem-d'Upton (G.O., vol. 125, no 15, p. 2761). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 20 août 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

DESCRIPTION OFFICIELLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

Le territoire de la municipalité régionale de comté des Maskoutains comprend le territoire délimité comme suit: partant du sommet de l'angle nord-ouest du lot 1 du cadastre de la paroisse de Saint-Jude; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Jude et de Saint-Ours jusqu'à la ligne nord-est du lot 386 du cadastre de la paroisse de Saint-Ours; dans ce cadastre, les lignes nord-est et nord-ouest dudit lot; partie de la ligne nord-est du lot 387 et la ligne nord-ouest des lots 387, 388, 389 et 390; la ligne nord-est du lot 395; partie de la ligne brisée séparant le Premier rang Sarasteau du Deuxième rang Richelieu dans une direction générale sud-ouest; partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Ours jusqu'à la ligne séparant le rang l'Amyot du rang III du cadastre de la paroisse de Saint-Denis; en référence à ce cadastre, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne nord-est du lot 476; partie de ladite ligne nord-est et la ligne ouest du lot 665; partie de la ligne sud-ouest de ce dernier lot et la ligne ouest du lot 664; la ligne sud-ouest des lots 664 et 684; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Charles des cadastres des paroisses de La Présentation et de Sainte-Madeleine jusqu'à la ligne nord du lot 271 de ce dernier cadastre; en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Madeleine, une ligne brisée limitant au nord-est les lots 271, 272 et 273 jusqu'à la ligne nord du lot 325 (emprise d'un chemin de fer); partie de la ligne nord dudit lot en allant vers l'ouest jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 274; partie de ladite ligne sud-ouest; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Sainte-Madeleine et de Saint-Damase des cadastres des paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-Baptiste; partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Césaire et de Saint-Damase jusqu'à l'angle sud-est du lot 410 du cadastre de la paroisse de Saint-Damase; en référence à ce cadastre, partie de la ligne ouest du rang Vingt de Corbin; la ligne nord-est des lots 355, 354, 353 et 303; une ligne brisée séparant les cadastres des paroisses de Saint-Césaire et de Saint-Paul-d'Abbotsford des cadastres des paroisses de Saint-Damase et de Saint-Pie; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique du

cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton; une ligne brisée séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton des cadastres des paroisses de Sainte-Cécile-de-Milton et de Sainte-Pudentienne et du canton de Roxton; une autre ligne brisée séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton des cadastres des paroisses de Saint-André-d'Acton et de Saint-Éphrem-d'Upton; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Liboire des cadastres de la paroisse et du village de Saint-Éphrem-d'Upton; les lignes est et nord-est du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Hugues des cadastres du canton d'Upton et de la paroisse de Saint-Guillaume-d'Upton; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Marcel des cadastres des paroisses de Saint-Guillaume-d'Upton, de Saint-David et de Saint-Aimé jusqu'au prolongement de la ligne nord-est du lot 583 du cadastre de la paroisse de Saint-Aimé; en référence à ce cadastre, ledit prolongement et ladite ligne nord-est; partie de la ligne séparative des concessions Bord de l'Eau Ouest et Thiersant jusqu'à la ligne nord-est du lot 137; la ligne nord-est des lots 137 et 136; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Louis des cadastres des paroisses de Saint-Aimé, de Saint-Robert et de Sainte-Victoire; enfin, partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Jude et de Sainte-Victoire jusqu'au point de départ.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités suivantes: la ville de Saint-Hyacinthe; les villages de Saint-Damase, Saint-Liboire, Sainte-Madeleine, Saint-Pic et Sainte-Rosalie; les paroisses de La Présentation, Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, Saint-Barnabé, Saint-Bernard partie sud, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Pic, Sainte-Rosalie, Saint-Simon et Saint-Thomas-d'Aquin; le canton de Saint-Valérien-de-Milton; les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, de Saint-Hugues et de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Note: La description officielle apparaissant à l'annexe «A» des lettres patentes du 18 janvier 1989 et définissant les limites du territoire de la municipalité régionale de comté des Maskoutains est modifiée et remplacée par la présente afin de tenir compte du redressement des limites territoriales de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot (*G.O.*, vol. 125, no 15, p. 2761) et de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine (*G.O.*, vol. 125, no 15, p. 2760). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 20 août 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

5585

M.R.C. de Rouville
et
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Conformément à l'article 186.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis que le redressement des

limites territoriales d'une partie de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste et d'une partie de la ville de Mont-Saint-Hilaire, en vigueur depuis le 7 avril 1993, a modifié les limites territoriales des municipalités régionales de comté de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu.

Les nouvelles limites territoriales de ces municipalités régionales de comté ont effet depuis l'entrée en vigueur de ce redressement. Les descriptions des nouveaux territoires de ces municipalités régionales de comté apparaissent en annexe au présent avis.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUVILLE

La municipalité régionale de comté de Rouville comprend le territoire délimité comme suit: partant du point d'intersection de la ligne médiane de la rivière Richelieu et du prolongement de la ligne nord-est du cadastre de la paroisse de Saint-Mathias; de là, les lignes et les démarcations suivantes: ledit prolongement et partie de ladite ligne nord-est jusqu'à la ligne séparant le rang des Étangs du rang des Trente du cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire; en référence à ce cadastre, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne nord-est du lot 435; partie de ladite ligne nord-est jusqu'au côté sud-est du chemin des Étangs; le côté sud-est dudit chemin en allant vers le nord-est et l'est jusqu'à la ligne sud-est du lot 415; une ligne brisée séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste des cadastres des paroisses de Saint-Hilaire, Sainte-Madeleine et Saint-Damase; partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Césaire et de Saint-Damase jusqu'à l'angle sud-est du lot 410 du cadastre de la paroisse de Saint-Damase; en référence à ce cadastre, partie de la ligne ouest du rang Vingt de Corbin; la ligne nord-est des lots 355, 354, 353 et 303; une ligne brisée séparant les cadastres des paroisses de Saint-Césaire et de Saint-Paul-d'Abbotsford des cadastres des paroisses de Saint-Damase et de Saint-Pic; la ligne est des cadastres des paroisses de Saint-Paul-d'Abbotsford et de L'Ange-Gardien; la ligne sud-ouest du cadastre de la paroisse de L'Ange-Gardien; une ligne brisée séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Césaire des cadastres des paroisses de Saint-Romuald-de-Famham-Ouest et de Sainte-Brigide jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 232 du cadastre de la paroisse de Sainte-Brigide; en référence à ce cadastre, partie de la ligne sud-ouest du lot 232 et la ligne nord du lot 449; la ligne médiane d'un chemin limitant vers le nord-est les lots 243, 244, 245, 215 et 216; une ligne brisée séparant les cadastres des paroisses de Sainte-Brigide, Saint-Grégoire et Saint-Athanase des cadastres des paroisses de Sainte-Angèle, de Sainte-Marie-de-Monnoir et de Notre-Dame-de-Bonsecours, le dernier tronçon prolongé jusqu'à la ligne médiane de la rivière Richelieu; enfin, la ligne médiane de la rivière Richelieu en descendant son cours jusqu'au point de départ.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités suivantes: les villes de Marieville, Richelieu et Saint-Césaire; les villages d'Ange-Gardien et de Rougemont; les paroisses de Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-Ange-Gardien, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Césaire, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Mathias, Saint-Michel-de-Rougemont et Saint-Paul-d'Abbotsford.

Note: La description officielle apparaissant à l'annexe «A» des lettres patentes du 18 novembre 1981 et définissant les limites du territoire de la municipalité régionale de comté de Rouville est remplacée par la présente afin de tenir compte du redressement des limites territoriales de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste (*G.O.*, vol. 125, no 15, p. 2759). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 20 août 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

DESCRIPTION OFFICIELLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

La municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu comprend le territoire délimité comme suit: partant du sommet de l'angle nord du lot 310 du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes: la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Antoine et de Saint-Denis des cadastres des paroisses de Saint-Roch et de Saint-Ours jusqu'à la ligne séparant le rang l'Amyot du rang III du cadastre de la paroisse de Saint-Denis; en référence à ce cadastre, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne nord-est du lot 476; partie de ladite ligne nord-est et la ligne ouest du lot 665; partie de la ligne sud-ouest de ce dernier lot et la ligne ouest du lot 664; la ligne sud-ouest des lots 664 et 684; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Charles des cadastres des paroisses de La Présentation et de Sainte-Madeleine jusqu'à la ligne nord du lot 271 de ce dernier cadastre; en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Madeleine, une ligne brisée limitant au nord-est les lots 271, 272 et 273 jusqu'à la ligne nord du lot 325 (emprise d'un chemin de fer); partie de la ligne nord dudit lot en allant vers l'ouest jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 274; partie de ladite ligne sud-ouest; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire des cadastres des paroisses de Sainte-Madeleine et de Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la ligne sud-est du lot 415 du cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire; en référence à ce cadastre, le côté sud-est du chemin des Étangs en allant vers le sud-ouest jusqu'à la ligne nord-est du lot 435; partie de ladite ligne nord-est et la ligne séparant le rang des Étangs du rang des Trente en allant vers le sud-ouest; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire du cadastre de la paroisse de Saint-Mathias et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Richelieu; la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Luc et de Saint-Joseph-de-Chambly; ledit prolongement; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly des cadastres des paroisses de Saint-Luc, de Laprairie de La Madeleine et de Saint-Hubert jusqu'à la ligne est du lot 89 de ce dernier cadastre; ladite ligne est; le côté sud-ouest du chemin de Chambly jusqu'au prolongement de la ligne est du lot 81 du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert; ledit prolongement et ladite ligne est; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Bruno des cadastres des paroisses de Saint-Hubert et de Sainte-Famille-de-Boucherville jusqu'à la

ligne sud-ouest du lot 238 de ce dernier cadastre; en référence à ce dernier cadastre, partie de la ligne sud-ouest dudit lot jusqu'à l'axe d'un ruisseau; ledit axe dudit ruisseau traversant le lot 238 et le séparant des lots 239, 240 et 241; la ligne nord-est du lot 238; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Bruno des cadastres des paroisses de Sainte-Famille-de-Boucherville et de Sainte-Julie jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 10 du cadastre de la paroisse de Saint-Bruno; en référence à ce cadastre; partie de la ligne sud-ouest dudit lot jusqu'à son intersection avec une ligne perpendiculaire à la ligne sud-ouest du lot 11 et dont le point d'origine sur cette dernière ligne est à une distance de 517,15 mètres (1 696,7 pi) du coin sud de ce dernier lot; ladite ligne perpendiculaire jusqu'à son point d'origine; partie de la ligne sud-ouest du lot 11 de ladite distance de 517,15 mètres (1 696,7 pi); partie de la ligne nord-ouest du lot 18 en allant vers le nord-est; la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Bruno et de Sainte-Julie jusqu'à la ligne nord du lot 606 de ce dernier cadastre; la ligne nord dudit lot; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Sainte-Julie des cadastres des paroisses de Saint-Bruno et de Saint-Mathieu-de-Beloeil jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 563 de ce dernier cadastre; dans ce cadastre, partie de la ligne séparative des Cinquième et Sixième concessions et la ligne sud-ouest du lot 451; la ligne séparative des cadastres des paroisses de Sainte-Julie et de Saint-Mathieu-de-Beloeil en allant vers le nord-est; la ligne sud-est des rangs D, C, B et A et la ligne nord-est du rang A du cadastre de la paroisse de Saint-Marc; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Marc et de Saint-Antoine des cadastres des paroisses de Verchères et de Contrecoeur jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 292 de ce dernier cadastre; dans ce cadastre, la ligne nord-ouest des lots 292 et 293; enfin, la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Antoine du cadastre de la paroisse de Contrecoeur jusqu'au point de départ.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités suivantes: les villes de Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville; les villages de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis; les paroisses de Saint-Charles, Saint-Denis et Saint-Marc-sur-Richelieu; les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Note: La description officielle apparaissant à l'annexe «A» des lettres patentes du 18 novembre 1981 et définissant les limites du territoire de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est modifiée et remplacée par la présente afin de tenir compte du redressement des limites territoriales de la ville de Mont-Saint-Hilaire (*G.O.*, vol. 125, no 15, p. 2759) et de la paroisse de Saint-Charles (*G.O.*, vol. 125, no 15, p. 2760). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 23 août 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

5585

M.R.C. des Maskoutains

et

M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

Conformément à l'article 186.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, donne avis que le redressement des limites territoriales d'une partie de la paroisse de Saint-Charles et d'une partie de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, en vigueur depuis le 7 avril 1993, a modifié les limites territoriales des municipalités régionales de comté des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu.

Les nouvelles limites territoriales de ces municipalités régionales de comté ont effet depuis l'entrée en vigueur de ce redressement. Les descriptions des nouveaux territoires de ces municipalités régionales de comté apparaissent en annexe au présent avis.

Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN

DESCRIPTION OFFICIELLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

Le territoire de la municipalité régionale de comté des Maskoutains comprend le territoire délimité comme suit : partant du sommet de l'angle nord-ouest du lot I du cadastre de la paroisse de Saint-Jude; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Jude et de Saint-Ours jusqu'à la ligne nord-est du lot 386 du cadastre de la paroisse de Saint-Ours; dans ce cadastre, les lignes nord-est et nord-ouest dudit lot; partie de la ligne nord-est du lot 387 et la ligne nord-ouest des lots 387, 388, 389 et 390; la ligne nord-est du lot 395; partie de la ligne brisée séparant le Premier rang Sarasteau du Deuxième rang Richelieu dans une direction générale sud-ouest; partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Ours jusqu'à la ligne séparant le rang l'Amyot du rang III du cadastre de la paroisse de Saint-Denis; en référence à ce cadastre, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne nord-est du lot 476; partie de ladite ligne nord-est et la ligne ouest du lot 665; partie de la ligne sud-ouest de ce dernier lot et la ligne ouest du lot 664; la ligne sud-ouest des lots 664 et 684; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Charles des cadastres des paroisses de La Présentation et de Sainte-Madeleine jusqu'à la ligne nord du lot 271 de ce dernier cadastre; en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Madeleine, une ligne brisée limitant au nord-est les lots 271, 272 et 273 jusqu'à la ligne nord du lot 325 (emprise d'un chemin de fer); partie de la ligne nord dudit lot en allant vers l'ouest jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 274; partie de ladite ligne sud-ouest; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Sainte-Madeleine et de Saint-Damase des cadastres des paroisses de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-Baptiste; partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Césaire et de Saint-Damase jusqu'à l'angle sud-est du lot 410 du cadastre de la paroisse de Saint-Damase; en référence à ce cadastre, partie de la ligne ouest du rang Vingt de Corbin; la ligne nord-est des lots 355, 354, 353 et 303; une ligne brisée séparant les cadastres des paroisses de Saint-Césaire et de Saint-Paul-d'Abbotsford des cadastres des paroisses de Saint-Damase et de Saint-Pie; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Pie et de Saint-Dominique du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton; une ligne bri-

sée séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton des cadastres des paroisses de Sainte-Cécile-de-Milton et de Sainte-Pudentienne et du canton de Roxton; une autre ligne brisée séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton des cadastres des paroisses de Saint-André-d'Acton et de Saint-Éphrem-d'Upton; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Liboire des cadastres de la paroisse et du village de Saint-Éphrem-d'Upton; les lignes est et nord-est du cadastre de la paroisse de Sainte-Hélène; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Hugues des cadastres du canton d'Upton et de la paroisse de Saint-Guillaume-d'Upton; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Marcel des cadastres des paroisses de Saint-Guillaume-d'Upton, de Saint-David et de Saint-Aimé jusqu'au prolongement de la ligne nord-est du lot 583 du cadastre de la paroisse de Saint-Aimé; en référence à ce cadastre, ledit prolongement et ladite ligne nord-est; partie de la ligne séparative des concessions Bord de l'Eau Ouest et Thiersant jusqu'à la ligne nord-est du lot 137; la ligne nord-est des lots 137 et 136; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Louis des cadastres des paroisses de Saint-Aimé, de Saint-Robert et de Sainte-Victoire; enfin, partie de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Jude et de Sainte-Victoire jusqu'au point de départ.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités suivantes : la ville de Saint-Hyacinthe; les villages de Saint-Damase, Saint-Liboire, Sainte-Madeleine, Saint-Pie et Sainte-Rosalie; les paroisses de La Présentation, Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, Saint-Barnabé, Saint-Bernard partie sud, Saint-Damase, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Pie, Sainte-Rosalie, Saint-Simon et Saint-Thomas-d'Aquin; le canton de Saint-Valérien-de-Milton; les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, de Saint-Hugues et de Saint-Marcel-de-Richelieu.

Note : La description officielle apparaissant à l'annexe « A » des lettres patentes du 18 janvier 1989 et définissant les limites du territoire de la municipalité régionale de comté des Maskoutains est modifiée et remplacée par la présente afin de tenir compte du redressement des limites territoriales de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot (*G.O.*, vol. 125, p. 2761) et de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine (*G.O.*, vol. 125, p. 2760). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 20 août 1993

Préparé par : GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

DESCRIPTION OFFICIELLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

La municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu comprend le territoire délimité comme suit : partant du sommet de l'angle nord du lot 310 du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Antoine et de Saint-Denis des cadastres des paroisses de Saint-Roch et de Saint-Ours jusqu'à la ligne séparant le rang l'Amyot du rang III du

cadastre de la paroisse de Saint-Denis; en référence à ce cadastre, partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne nord-est du lot 476; partie de ladite ligne nord-est et la ligne ouest du lot 665; partie de la ligne sud-ouest de ce dernier lot et la ligne ouest du lot 664; la ligne sud-ouest des lots 664 et 684; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Charles des cadastres des paroisses de La Présentation et de Sainte-Madeleine jusqu'à la ligne nord du lot 271 de ce dernier cadastre; en référence au cadastre de la paroisse de Sainte-Madeleine, une ligne brisée limitant au nord-est les lots 271, 272 et 273 jusqu'à la ligne nord du lot 325 (emprise d'un chemin de fer); partie de la ligne nord dudit lot en allant vers l'ouest jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 274; partie de ladite ligne sud-ouest; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire des cadastres des paroisses de Sainte-Madeleine et de Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la ligne sud-est du lot 415 du cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire; en référence à ce cadastre, le côté sud-est du chemin des Étangs en allant vers le sud-ouest jusqu'à la ligne nord-est du lot 435; partie de ladite ligne nord-est et la ligne séparant le rang des Étangs du rang des Trente en allant vers le sud-ouest; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Hilaire du cadastre de la paroisse de Saint-Mathias et son prolongement jusqu'à la ligne médiane de la rivière Richelieu; la ligne médiane de ladite rivière en remontant son cours jusqu'au prolongement de la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Luc et de Saint-Joseph-de-Chambly; ledit prolongement; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly des cadastres des paroisses de Saint-Luc, de Laprairie de La Madeleine et de Saint-Hubert jusqu'à la ligne est du lot 89 de ce dernier cadastre; ladite ligne est; le côté sud-ouest du chemin de Chambly jusqu'au prolongement de la ligne est du lot 81 du cadastre de la paroisse de Saint-Hubert; ledit prolongement et ladite ligne est; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Bruno des cadastres des paroisses de Saint-Hubert et de Sainte-Famille-de-Boucherville jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 238 de ce dernier cadastre; en référence à ce dernier cadastre, partie de la ligne sud-ouest dudit lot jusqu'à l'axe d'un ruisseau; ledit axe dudit ruisseau traversant le lot 238 et le séparant des lots 239, 240 et 241; la ligne nord-est du lot 238; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Bruno des cadastres des paroisses de Sainte-Famille-de-Boucherville et de Sainte-Julie jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 10 du cadastre de la paroisse de Saint-Bruno; en référence à ce cadastre; partie de la ligne sud-ouest dudit lot jusqu'à son intersection avec une ligne perpendiculaire à la ligne sud-ouest du lot 11 et dont le point d'origine sur cette dernière ligne est à une distance de 517,15 mètres (1 696,7 pi) du coin sud de ce dernier lot; ladite ligne perpendiculaire jusqu'à son point d'origine; partie de la ligne sud-ouest du lot 11 de ladite distance de 517,15 mètres (1 696,7 pi); partie de la ligne nord-ouest du lot 18 en allant vers le nord-est; la ligne séparative des cadastres des paroisses de Saint-Bruno et de Sainte-Julie jusqu'à la ligne nord du lot 606 de ce dernier cadastre; la ligne nord dudit lot; la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Sainte-Julie des cadastres des paroisses de Saint-Bruno et de Saint-Mathieu-de-Beloeil jusqu'à la ligne sud-ouest du lot 563 de ce dernier cadastre; dans ce cadastre, partie de la ligne séparative des Cinquième et Sixième concessions et la ligne sud-ouest du lot 451; la ligne séparative des cadastres des paroisses de Sainte-Julie et de Saint-Mathieu-de-Beloeil en allant vers le nord-est; la ligne sud-est des rangs D, C, B et A et la ligne nord-est du rang A du cadastre de la paroisse de Saint-Marc; la ligne séparant les cadastres des paroisses de Saint-Marc et de Saint-Antoine des cadastres des paroisses de Verchères et de Contrecoeur jusqu'à la ligne sud-ouest du

lot 292 de ce dernier cadastre; dans ce cadastre, la ligne nord-ouest des lots 292 et 293; enfin, la ligne séparant le cadastre de la paroisse de Saint-Antoine du cadastre de la paroisse de Contrecoeur jusqu'au point de départ.

Cette municipalité régionale de comté comprend les municipalités suivantes: les villes de Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville; les villages de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis; les paroisses de Saint-Charles, Saint-Denis et Saint-Marc-sur-Richelieu; les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

Note: La description officielle apparaissant à l'annexe «A» des lettres patentes du 18 novembre 1981 et définissant les limites du territoire de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est modifiée et remplacée par la présente afin de tenir compte du redressement des limites territoriales de la ville de Mont-Saint-Hilaire (*G.O.*, vol. 125, no 15, p. 2759) et de la paroisse de Saint-Charles (*G.O.*, vol. 125, no 15, p. 2760). La contenance mentionnée au second alinéa reflète la situation municipale actuelle.

Ministère de l'Énergie et des Ressources
Service de l'arpentage
Québec, le 23 août 1993

Préparée par: GILLES CLOUTIER,
arpenteur-géomètre

5585

Avis divers

Cabinet multidisciplinaires

Tarifs des droits et honoraires Avis d'indexation

Conformément à l'article 66 du Règlement sur les cabinets multidisciplinaires (Décret 1020-91 du 17 juillet 1991) adopté par le gouvernement en vertu de l'article 201 de la Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q., c. I-15.1), l'inspecteur général des institutions financières public, ci-après, un tableau du Tarif des droits indexés au 1^{er} janvier 1994, selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada pour la période se terminant le 30 septembre 1993, déterminé à 1,9 % par Statistique Canada.

Tableau du Tarif des droits et honoraires en vigueur le 1^{er} janvier 1994

Règlement sur les cabinets multidisciplinaires

Droits exigibles

1. Pour l'étude d'une demande initiale d'un certificat	26,00 \$
2. Pour la délivrance d'un certificat	108,00 \$
3. Pour le renouvellement d'un certificat	108,00 \$

4. Pour toute modification ou correction d'un certificat 21,00 \$
 5. Pour toute attestation ou copie certifiée de documents 33,00 \$

Québec, le 8 décembre 1993

L'inspecteur général des institutions financières,
 JEAN-MARIE BOUCHARD

5594

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
Avis d'indexation

Frais d'administration et autres dépenses recouvrables par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances dans le cadre du partage et de la cession entre conjoints des droits accumulés au titre d'un régime de retraite

Conformément à l'article 3 du Règlement sur le recouvrement de certains frais d'administration et de certaines autres dépenses dans le cadre du partage et de la cession entre conjoints des droits accumulés au titre d'un régime de retraite (décret 352-91 du 20 mars 1991), la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances publie à chaque année le tableau des nouveaux droits applicables, dans le cadre du partage et de la cession entre conjoints des droits accumulés au titre d'un régime de retraite, indexés au 1^{er} janvier de chaque année selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes du Québec (L.R.Q., c. R-9).

En conséquence, pour l'année 1994, les droits à verser sont les suivants:

- 1^o un montant de 192 \$, dans le cas d'une première demande pour l'obtention d'un relevé des droits;
 2^o un montant de 165 \$, dans le cas de toute demande subséquente pour l'obtention d'un relevé des droits;
 3^o un montant de 165 \$, dans le cas d'une demande d'acquiescement des sommes attribuées au conjoint.

Le président,
 MICHEL SANSCHAORIN

5596

**COMMUNAUTÉ «SAINTE ASSOCIATION»
 DES CONGRÉGATIONS JUIVES UNIFIÉES**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 15), il a accordé des lettres patentes, en date du 29 novembre 1993, constituant en corporation, régie par la Loi sur les corporations religieuses, les membres actuels de COMMUNAUTÉ «SAINTE ASSOCIATION» DES CONGRÉGATIONS JUIVES UNIFIÉES déjà constituée en corporation le 18 décembre 1959 en vertu de la Loi érigeant en corporation Community Holy Association of United Jewish Congregations, 1959, 8-9 Elizabeth II, chapitre 197.

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 15 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé à Montréal, dans le district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
 JEAN-MARIE BOUCHARD
 1122-3237

5590

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE MISSIONNAIRE DE LA POINTE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 25 novembre 1993, constituant en corporation les requérants suivants: M. Daniel Jeudi, pasteur, 5940, boulevard Joseph-Renaud, Anjou, M. Guimart Sarette, éducateur spécialisé, 1490, rue Victor Beaupré, Pointe-aux-Trembles, Mme Jeanne A. Lalanne, infirmière, 13285, boulevard René-Lévesque, Montréal, sous la dénomination sociale «ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE MISSIONNAIRE DE LA POINTE».

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 1234, 7^e Avenue, Montréal, district judiciaire de Montréal.

L'inspecteur général des institutions financières,
 JEAN-MARIE BOUCHARD
 3093-0333

5582

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE SARMENT DE VIE et sa version LIFE LINE EVANGELICAL CHURCH

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71, a. 2), il a accordé des lettres patentes, en date du 1^{er} décembre 1993, constituant en corporation les requérants suivants: M. Edward Larente, pasteur et gérant, 1005, rue Amour, Mascouche, Mme Shirley Larente, pasteur, 1005, rue Amour, Mascouche, Mme Sandra Larente, étudiante, 1005, rue Amour, Mascouche, M. Martin Bigras, homme d'affaires, 46, 8^e Avenue, Deux-Montagnes, sous la dénomination sociale «ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE SARMENT DE VIE et sa version LIFE LINE EVANGELICAL CHURCH».

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 5 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est situé au 1005, rue Amour, Mascouche, dans le district judiciaire de Joliette.

L'inspecteur général des institutions financières,
 JEAN-MARIE BOUCHARD
 3097-8829

5590

Planificateurs financiers**Tarifs des droits et honoraires
Avis d'indexation**

Conformément à l'article 76 du Règlement sur les planificateurs financiers (Décret 1018-91 du 17 juillet 1991) adopté par le gouvernement en vertu de l'article 201 de la Loi sur les intermédiaires de marché (L.R.Q., c. I-15.1), l'inspecteur général des institutions financières public, ci-après, un tableau du Tarif des droits indexés au 1^{er} janvier 1994, selon le taux d'augmentation de l'indice général des prix à la consommation pour le Canada pour la période se terminant le 30 septembre 1993, déterminé à 1,9 % par Statistique Canada.

**Tableau du Tarif des droits et honoraires
en vigueur le 1^{er} janvier 1994****Règlement sur les planificateurs financiers****Droits exigibles**

1. Pour l'étude d'une demande initiale d'un certificat	26,00 \$
2. Pour la délivrance:	
a) d'un certificat individuel de planificateur financier	82,00 \$
b) d'un certificat de cabinet de planificateur financier	108,00 \$
3. Pour le renouvellement:	
a) d'un certificat individuel de planificateur financier	82,00 \$
b) d'un certificat de cabinet de planificateur financier	108,00 \$
4. Pour toute modification ou correction d'un certificat	21,00 \$
5. Pour toute attestation ou copie certifiée de documents	33,00 \$

Québec, le 8 décembre 1993

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5594

Succession Jean-Paul Dumont

Avis est donné, conformément à l'article 676 du C.C.B.C., que madame France L'Heureux, domiciliée au 120, des Grès à Bois-châtel (Québec), a accepté, sous bénéfice d'inventaire, en sa qualité de tutrice aux enfants mineurs Nadia Dumont et François Dumont, aux termes d'un jugement rendu le 23 août 1993 par la Cour supérieure du district de Québec, dossier numéro 200-14-000745-932, la succession de Jean-Paul Dumont, décédé le 11 février 1993, en son vivant domicilié au 3632, Raymond-Marie à Beauport (Québec), tel qu'il appert d'un acte reçu devant le notaire soussigné le 2 novembre 1993 et dont copie a été enregistrée à Québec le 10 novembre 1993 sous le numéro 1533448.

Les réclamations devront être adressées au soussigné: Jean-Pierre Thibal, notaire, 2600, boulevard Laurier local 2640, tour Belle Cour 2, Sainte-Foy (QC), G1V 4M6, tél.: (418) 659-5572

90370

*Le procureur,
JEAN-PIERRE THIBAL, notaire*

Succession Laura Laflamme Morel

Avis est, par les présentes, donné que Claudette Lebreux, demeurant au 435, de la Soubrette, appartement 7 à Saint-Jean-sur-Richelieu, province de Québec, tutrice aux enfants mineurs Jocelyn Demers et Marie-Claude Demers, en vertu d'un jugement rendu en Cour supérieure, district d'Iberville, rendu le 16 novembre 1993 (dossier 755-14-000127-936), a accepté, sous bénéfice d'inventaire, au nom de ces derniers, à titre de légataires à titre universel, la succession de Laura Laflamme Morel, en son vivant domiciliée à Saint-Théodore-d'Acton, province de Québec, décédée le 18 mars 1993, le tout aux termes d'un acte reçu devant Maryse Landry, notaire au 1050, du Séminaire Nord, bureau 220, Saint-Jean-sur-Richelieu, le 24 novembre 1993 et enregistré à la division de Saint-Hyacinthe, le 3 décembre 1993 sous le numéro 287135.

Un inventaire des biens de la défunte fait devant Hermas Cardin, notaire au 899, Lanoie à Upton, province de Québec et peut être consulté à son bureau, à l'adresse ci-avant.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 8 décembre 1993

*Le procureur,
MARYSE LANDRY, notaire*

90398

Succession Marcel Guay

Avis est, par les présentes, donné que Maxime Cronier Guay, domicilié au 26, rue Sainte-Bernadette en la ville de Gatineau, province de Québec, J8T 1X2, héritier de son père Marcel Guay, en son vivant domicilié au 272, rue Saint-André en la ville de Gatineau, province de Québec, J8P 4E1, décédé le vingt-huit novembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (28 novembre 1991) sans laisser de testament, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte reçu devant Ginette Lauzon, notaire au 851, boulevard Saint-René Ouest, local G en la ville de Gatineau, province de Québec, J8T 7X5, le sixième jour du mois de décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (6 décembre 1993), sous le numéro 30 de ses minutes et dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Hull, le 7 décembre 1993 sous le numéro 478875.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Ginette Lauzon, notaire à Gatineau.

Après deux mois du présent avis, l'héritier ci-dessus paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Gatineau, le 7 décembre 1993

*Le procureur,
GINETTE LAUZON, notaire*

90411

Succession Maurice Taupier

Avis public est donné que Monique Moreau a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Maurice Taupier, en son vivant, retraité, demeurant au 360, rue Dupré, Beloeil, province de Québec, par acte passé le 29 avril 1993, devant le notaire Pierre-Paul Chagnon, exerçant au 207, boulevard Laurier à Beloeil, et dont copie fut enregistrée à Verchères sous le numéro 264284.

Beloeil, le 8 décembre 1993

90412

Le procureur,
PIERRE-PAUL CHAGNON, notaire

Succession Raymond Auclair

Avis est, par les présentes, donné que Éric Auclair, étudiant, domicilié au 185, rue Principale à Saint-Guillaume, province de Québec, JOC 1L0, tuteur de sa soeur, Mélanie Auclair, aux termes d'un jugement rendu le huit septembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), cause no 405-14-000080-939 de la Cour supérieure, district de Drummond, a accepté au nom de ladite Mélanie Auclair, sous bénéfice d'inventaire, le legs particulier fait à cette dernière par leur père, feu Raymond Auclair, en son vivant agent de réadaptation, domicilié au 475, rue Saint-Charles ouest, appartement 203 en la ville de Longueuil, province de Québec. Ledit legs particulier ayant été fait aux termes d'un testament non amendé ni révoqué, passé le quinze juin mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992), devant Stéphane Bibeau, notaire, pratiquant au 1717, boulevard René-Lévesques Est en la ville de Montréal, province de Québec, H2J 4T3, sous le numéro 1776 de ses minutes.

L'acceptation sous bénéfice d'inventaire a été faite aux termes d'un acte reçu par ledit notaire le douze novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) sous sa minute numéro 2291, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Chambly le deux décembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) sous le numéro 951545.

Un inventaire du legs particulier fait à Mélanie Auclair a été fait devant ledit notaire le douze novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993) et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, le tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 9 décembre 1993

90386

Le procureur,
STÉPHANE BIBEAU, notaire

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le**Demandes****Alphonse Thorne**

Prenez avis que Alphonse Thorne, domicilié au 2076, route Principale, Étang-des-Caps, Bassin, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alphonse Bourgeois.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Cap-aux-Meules, le 1^{er} décembre 1993

90316-51-2

Le procureur du requérant,
JEAN YANAKIS

Brian McLaren Lipkowski

Prenez avis que Brian McLaren Lipkowski, domicilié au 31, 3^e Avenue, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Brian McLaren.

Montréal, le 30 novembre 1993

90275-51-2

Le requérant,
BRIAN MCLAREN LIPKOWSKI

Céline Tison

Prenez avis que Céline Tison, domiciliée au 5885, boulevard des Laurentides, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Luce Tison.

Laval, le 25 novembre 1993

90213-51-2

Les procureurs de la requérante,
SAINT-AUBIN, PLANTE, PHILIBERT
& CASTONGUAY

François Simard

Prenez avis que François Simard, domicilié au 5150, Notre-Dame Ouest, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François Alfred Myrand-Lantagne.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 1^{er} décembre 1993

90339-51-2

Le procureur du requérant,
JACQUES RANGER, avocat

Ghilène Rivest

Prenez avis que Ghilène Rivest, domiciliée au 13273, Victoria, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guylaine Rivest.

Montréal, le 30 novembre 1993

90273-51-2

La requérante,
GHILÈNE RIVEST

Joseph, Jean-Marc Lechasseur

Prenez avis que Joseph, Jean-Marc Lechasseur, domicilié au 2310, rue Létourneux, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph, Jean-Marc Léger.

Montréal, le 2 décembre 1993

90340-51-2

Les procureurs du requérant,
LAMARCHE, FOURNIER, BARIBEAU

Louise Deschênes

Prenez avis que Louise Deschênes, domiciliée au 3408, Saint-Dominique, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise-Lise Deschênes.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 23 novembre 1993

90361-52-2

La requérante,
LOUISE DESCHÊNES

Maria Maddalena Vitelli

Prenez avis que Maria Maddalena Vitelli, domiciliée au 10829, Ethier, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marilena Vitelli.

Montréal-Nord, le 5 novembre 1993

90190-51-2

Le procureur de la requérante,
DAMIANA CAVALLARO, notaire

Marie Aimée Rose Bouffard

Prenez avis que Marie Aimée Rose Bouffard, domiciliée au 16, Monbleau, Saint-Constant, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Aimée Rose Germain.

Saint-Constant, le 16 novembre 1993

90315-51-2

La requérante,
MARIE AIMÉE ROSE BOUFFARD

Mikerlange Gabriel

Prenez avis que Mikerlange Gabriel, domiciliée au 12425, rue Allard, appartement 2, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Samantha Gabriel.

Montréal, le 25 novembre 1993

90191-51-2

La procureure de la requérante,
ISABEL BRAULT

Pascale-Marie Girard

Prenez avis que Pascale-Marie Girard, domiciliée au 525, place Copernic, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pascale-Marie Thomas.

Chicoutimi, le 30 novembre 1993

90314-51-2

La procureure de la requérante,
DORIS THIBAUT, avocate

Paul Bujold

Prenez avis que Paul Bujold, domicilié au 89, les Jardins, Saint-Luc, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul Bujo.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 2 décembre 1993

90360-52-2

Le procureur du requérant,
BERNARD L. TANGUAY, notaire

Rejean Tremblay

Prenez avis que Rejean Tremblay, domicilié au 268, rue Beauchamp, Saint-Eustache, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rejean Thompson.

Saint-Eustache, le 27 novembre 1993

90274-51-2

Le requérant,
REJEAN TREMBLAY

Sébastien Dupuis-Ayette

Prenez avis que Sébastien Dupuis-Ayette, domicilié au 221, chemin Carrier, Stoke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sébastien Dupuis.

Sherbrooke, le 16 novembre 1993

90359-52-2

Le procureur du requérant,
MICHEL TÉTRAULT, *avocat*

Valérine Markus

Prenez avis que Valérine Markus, domiciliée au 4402, des Roses, appartement 302, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Valérie Markus.

Québec, le 1^{er} décembre 1993

90212-51-2

Les procureurs de la requérante,
BERGERON, BROCHU & PLAMONDON

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les**Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes :

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3102-6420 3102-6420 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Montmagny
3102-6776 3102-6776 QUÉBEC INC.	1993 11 30	Québec
3102-6784 3102-6784 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Saint-François
3102-6800 3102-6800 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Trois-Rivières
3102-6842 3102-6842 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Saint-François
3102-6933 3102-6933 QUÉBEC INC.	1993 11 30	Québec
3102-6941 3102-6941 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Chicoutimi
3102-6966 3102-6966 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Québec
3102-7022 3102-7022 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Chicoutimi
3102-7030 3102-7030 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Chicoutimi
3102-7055 3102-7055 QUÉBEC INC.	1993 12 03	Québec
3102-7071 3102-7071 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Longueuil
3102-7105 3102-7105 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Drummond
3102-7113 3102-7113 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Québec
3102-7121 3102-7121 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Terrebonne
3102-7139 3102-7139 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Drummond
3102-7147 3102-7147 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
3102-7154 3102-7154 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Rimouski
3102-7162 3102-7162 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Trois-Rivières
3102-7170 3102-7170 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Québec
3102-7253 3102-7253 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Québec
3102-7303 3102-7303 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Beauce
3102-7337 3102-7337 QUÉBEC INC.	1993 12 03	Québec
3102-7352 3102-7352 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Trois-Rivières
3102-7360 3102-7360 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Trois-Rivières
3102-7378 3102-7378 QUÉBEC INC.	1993 11 29	Trois-Rivières
3102-7410 3102-7410 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Trois-Rivières
3102-7428 3102-7428 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Trois-Rivières
3102-7451 3102-7451 QUÉBEC INC.	1993 12 03	Québec
3102-7832 3102-7832 QUÉBEC INC.	1993 12 03	Chicoutimi
3102-7857 3102-7857 QUÉBEC INC.	1993 12 03	Joliette
3102-7873 3102-7873 QUÉBEC INC.	1993 11 30	Joliette
3102-7824 BRONZAGE DU JARDIN INC.	1993 12 02	Québec
3101-9748 CHIC CABARET CENDRILLON INC.	1993 11 30	Rimouski
3102-7246 CLAUDE JOBIN POUR HOMMES INC.	1993 12 02	Québec
3102-7220 CLUB AVANTAGE CAMI INC.	1993 11 30	Alma
3102-6982 COMMUNICATIONS DAMIEN ROUSSEAU INC.	1993 12 02	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3102-6412 COMMUNICATIONS NRT INC.	1993 12 01	Québec
3102-7006 CONSTRUCTION G CARRIER INC.	1993 12 01	Québec
3102-7485 CONSTRUCTION LOGIS D'OR INC.	1993 11 26	Québec
3102-6479 CORPOROCHE CANADA INC.	1993 12 01	Québec
3102-0639 L'ENSEIGNE JACQUES DAoust INC.	1993 11 22	Beauharnois
3101-9714 LES ENTREPRISES ÉRIC JACQUES INC.	1993 11 29	Charlevoix
3102-0662 ÉQUIPEMENT AGRICOLE DES BASQUES INC.	1993 11 22	Kamouraska
3102-7493 FERME G. L. GOSSELIN INC.	1993 12 03	Frontenac
3102-7519 FERME JANDRO INC.	1993 12 03	Québec
3101-9995 FERME J.-P. K-7 INC.	1993 11 23	Trois-Rivières
3102-0076 FERME LUMARO INC.	1993 11 24	Trois-Rivières
3102-0621 GESTION GUY LAFLAMME INC.	1993 11 22	Saint-François
3102-7816 GESTION JALMEC INC.	1994 01 15	Québec
3102-0613 GESTION LÉO LEMIRE INC.	1993 11 22	Saint-François
3102-7881 GESTION ODINIE INC.	1993 12 03	Québec
3102-6396 GESTION PHAGA INC.	1993 11 30	Québec
3102-6446 LES GESTIONS DANIEL ALAIN INC.	1993 12 01	Québec
3102-7238 LE GROUPE MULTI-IMAGES INTERNATIONAL INC.	1993 12 02	Trois-Rivières
3102-7188 LES IMMEUBLES MARICOURT LTÉE	1993 12 01	Québec
3102-7535 JARHIC INC.	1993 12 03	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District Judiciaire
3102-6974 JUFRAL INC.	1993 12 01	Québec
3102-6792 JUVÉNAL MORENCY INC.	1993 12 01	Québec
3102-0084 LA MAISON LYMBURNER INC.	1993 11 19	Trois-Rivières
3102-0647 MULTI-BEL INC.	1993 11 22	Alma
3102-6404 NEXORT INTERNATIONAL INC.	1993 11 30	Québec
3102-7840 PATRICE MONTMINY INC.	1993 12 02	Québec
3102-0050 LES PHOTOS DE LA BAIE INC.	1993 11 22	Bonaventure
3102-0043 LES PLACEMENTS JEAN-PIERRE GAMACHE LTÉE	1993 11 23	Trois-Rivières
3102-7865 LES PLACEMENTS LAURENT LONGCHAMPS INC.	1993 12 03	Drummond
3102-0035 LES PLACEMENTS LOUISE GAMACHE LTÉE	1993 11 23	Trois-Rivières
3102-0068 PLOMBERIE ANDRÉ DESCHÊNES INC.	1993 11 23	Roberval
3102-7527 PRÉIMPRESSION AD HOC LE GROUPE INC.	1993 11 29	Montréal
3102-0654 LES PRODUCTIONS COMME LE MONDE INC.	1993 11 22	Iberville
3102-6487 QUINCAILLERIE B.L. (MONT-LOUIS) INC.	1993 12 02	Gaspé
3102-7048 QUINCAILLERIE DIRON INC.	1993 12 03	Québec
3102-6990 SERVICES ET TRANSPORTS FORESTIERS M. LEBLANC INC.	1993 12 02	Saint-François
3102-0019 SOCIÉTÉ COMMERCIALE ALTOM INC. ALTOM TRADING INC.	1993 11 23	Montréal
3102-0027 SOCIÉTÉ COMMERCIALE LISON INC. LISON TRADING INC.	1993 11 23	Montréal
3102-7477 TRANSPORT J.C. BENOIT INC.	1993 11 26	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
3102-0001 VACHON MÉTAL INC.	1993 11 23	Frontenac
5566		<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1211-9186 ATELIERS ÉLECTRONIQUES JAMERLU INC.	1971 08 13	1993 11 26	1211-9186 QUÉBEC INC.
1154-6249 DISTRIBUTEURS LAURIER INC.	1963 01 22	1993 12 03	LA CHAMBRIÈRE MGR-BOURGET INC.
1158-0313 INDUSTRIES DRUMMOND LTÉE	1963 02 14	1993 11 30	
1246-8377 JOSEPH C. PARDO LTÉE	1954 12 02	1993 11 29	
1243-3553 J. UBALD CARON, INC.	1953 08 10	1993 12 01	J. UBALD CARON INC.
1156-3426 OMER PAQUET INC.	1963 01 03	1993 12 02	
1219-8412 SOCIÉTÉ LUGIL INC.	1968 08 22	1993 11 29	
1367-4395 TRANSPORT LYS LTÉE	1974 02 28	1993 11 25	
5567			<i>L'inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3102-7204 3102-7204 QUÉBEC INC.	2553-5428 QUÉBEC INC. 3099-5377 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
3102-7196 LES ENTREPRISES PAULIN TREMBLAY INC.	LES ENTREPRISES PAULIN TREMBLAY INC. 3098-7424 QUÉBEC INC.	1993 12 01	Chicoutimi
3102-6461 GARAGE SYJO INC.	C.C. BEAUDOIN INC. GARAGE SYJO INC.	1993 12 01	Frontenac
3102-7212 LITHO CHIC INC.	LITHO CHIC INC. 2846-4915 QUÉBEC INC.	1993 12 02	Québec
3102-6453 QUINCAILLERIE MÉTABETCHOUAN LTÉE	QUINCAILLERIE MÉTABETCHOUAN LTÉE 2974-0313 QUÉBEC INC.	1994 01 01	Alma
5568			<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Délivrance d'un certificat de modification

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2412-3473 2412-3473 QUÉBEC INC.	1986 02 19	1993 12 02	de la dénomination sociale: LE GROUPE MAXIMA INC.
2524-3593 2524-3593 QUÉBEC INC.	1987 04 09	1993 12 02	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES YVON HARVEY INC. 2) du district: Saint-Hyacinthe 3) du nombre des administrateurs: 3
2532-5929 2532-5929 QUÉBEC INC.	1987 11 06	1993 12 02	du district: Iberville
2549-1085 2549-1085 QUÉBEC INC.	1988 02 24	1993 11 25	du capital-actions
2634-3889 2634-3889 QUÉBEC INC.	1989 01 27	1993 11 26	du capital-actions
2732-3229 2732-3229 QUÉBEC INC.	1989 06 06	1993 12 01	du capital-actions
2742-8747 2742-8747 QUÉBEC INC.	1989 11 20	1993 11 26	du district: Terrebonne
2760-1145 2760-1145 QUÉBEC INC.	1990 07 13	1993 11 30	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2843-0692 2843-0692 QUÉBEC INC.	1990 10 25	1993 11 26	du capital-actions
2862-3726 2862-3726 QUÉBEC INC.	1991 07 26	1993 11 29	du capital-actions
2956-6536 2956-6536 QUÉBEC INC.	1992 06 04	1993 11 26	du district: Joliette
2959-3076 2959-3076 QUÉBEC INC.	1992 08 24	1993 11 19	de la dénomination sociale: DISTRIBUTION C.G. BÉDARD INC.
2967-9552 2967-9552 QUÉBEC INC.	1992 12 18	1993 11 29	du district: Hull
2968-8900 2968-8900 QUÉBEC INC.	1993 01 19	1993 11 26	1) du district: Joliette 2) du capital-actions
2971-5158 2971-5158 QUÉBEC INC.	1993 01 19	1993 11 19	1) de la dénomination sociale: MAISONS MODERNES ORFORD INC. 2) du district: Bedford
2972-8722 2972-8722 QUÉBEC INC.	1993 03 08	1993 11 29	du capital-actions
2974-1824 2974-1824 QUÉBEC INC.	1993 04 23	1993 12 01	de la dénomination sociale: MISSION PRODUCTION GRAPHIQUE INC.
3087-1693 3087-1693 QUÉBEC INC.	1993 03 15	1993 11 29	du district: Terrebonne
3089-1873 3089-1873 QUÉBEC INC.	1993 05 11	1993 12 02	du capital-actions
3091-6274 3091-6274 QUÉBEC INC.	1993 05 21	1993 11 30	du capital-actions
3092-0987 3092-0987 QUÉBEC INC.	1993 06 23	1993 12 01	de la dénomination sociale: MARKETING 0-15 INC.
3095-3509 3095-3509 QUÉBEC INC.	1993 07 22	1993 11 25	du district: Montréal
3096-4647 3096-4647 QUÉBEC INC.	1993 08 31	1993 11 30	du capital-actions
3097-7862 3097-7862 QUÉBEC INC.	1993 10 04	1993 11 29	du district: Saint-Maurice

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
3098-3746 3098-3746 QUÉBEC INC.	1993 11 02	1993 12 01	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT LE MOMENTO-CARTIER (1993) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
3098-3753 3098-3753 QUÉBEC INC.	1993 11 02	1993 12 01	1) de la dénomination sociale: RESTAURANT LE MOMENTO (1993) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
3098-5949 3098-5949 QUÉBEC INC.	1993 10 14	1993 12 01	de la dénomination sociale: LES PRODUCTIONS SCANDINAVE INC.
3098-7176 3098-7176 QUÉBEC INC.	1993 10 13	1993 11 25	du district: Saint-Maurice
3098-7242 3098-7242 QUÉBEC INC.	1993 10 13	1993 11 25	du district: Saint-Maurice
3099-5393 3099-5393 QUÉBEC INC.	1993 10 13	1993 11 29	du district: Québec
3099-5633 3099-5633 QUÉBEC INC.	1993 10 13	1993 11 29	du district: Québec
3099-6375 3099-6375 QUÉBEC INC.	1993 10 14	1993 11 23	de la dénomination sociale: STATION-SERVICE ST-ULRIC (1993) INC.
3101-7114 3101-7114 QUÉBEC INC.	1993 11 01	1993 12 01	1) de la dénomination sociale: TRADUCTIONS B & B INC. 2) du district: Montréal
2948-6008 AGENCE GILBERT RUSSELL INC.	1992 02 11	1993 11 30	de la dénomination sociale: COGERTEC INC.
2952-3362 ALMERCOS RECHERCHE V INC.	1992 04 28	1993 11 19	1) de la dénomination sociale: ALMERCOS LOGICIEL INC. ALMERCOS SOFTWARE INC. 2) du district: Hull
2155-9323 BOUTIQUE LUCETTE LAMONTAGNE (1983) INC.	1983 06 03	1993 12 01	du capital-actions
1333-6177 BOUTIQUE RENELLE INC.	1973 03 22	1993 12 01	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1347-4150 BUREAU DE CRÉDIT DE VALLEYFIELD INC.	1972 07 07	1993 11 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2332-6374 CÉGÉSIM INC.	1985 12 31	1993 11 29	de la dénomination sociale: 2332-6374 QUÉBEC INC.
2313-5437 CENTRE ÉCOLE DE PARACHUTISME DE VALCOURT INC.	1984 12 05	1993 11 29	du capital-actions
2856-7667 CLUB 49 INC.	1991 05 02	1993 11 26	du capital-actions
2944-5400 LES CONSTRUCTIONS CLAUDEL INC.	1991 12 20	1993 11 29	du district: Longueuil
2150-2919 CORDONNERIE CAMERON INC.	1983 01 14	1993 11 22	1) de la dénomination sociale: CHAUSSURES CAMERON INC. 2) du capital-actions 3) des restrictions à l'activité 4) des dispositions
2955-7667 CORPORATION D'ACQUISITION PARALLEX EXPERT INC.	1992 05 12	1993 11 19	de la dénomination sociale: LOGICIEL D'ORDINATEUR PARALLÈLE ALEX INC. ALEX PARALLEL COMPUTER SOFTWARE INC.
2328-6107 LES ENTREPRISES C & L BARIL INC.	1985 10 09	1993 12 03	du capital-actions
2313-5809 LES ENTREPRISES DE TAXIDERMIE ST-HUBERT INC.	1984 12 05	1993 11 22	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION R. POULIOT (1993) INC.
2628-4950 FRENECO (1988) LTÉE	1988 11 30	1993 11 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2744-1757 GESTION FLEX-XEL INC.	1989 11 27	1993 11 30	du capital-actions
2947-7676 GESTION JEAN CÔTÉ INC.	1992 01 30	1993 11 29	du capital-actions
2846-2638 GESTION LOUIS BARIL INC.	1990 12 17	1993 12 03	du capital-actions
2151-6547 GESTION SAMPRA INC.	1983 02 17	1993 11 30	du capital-actions
1194-9500 GRAVEL PHOTOGRAVEUR INC.	1970 01 02	1993 11 19	de la dénomination sociale: 1194-9500 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1846-8926 GRONDIN SYLVICO INC.	1981 05 27	1993 12 01	du capital-actions
1634-5993 GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.	1979 03 13	1993 11 26	du capital-actions
2161-4458 HOUTILLY INC.	1983 10 20	1993 11 11	du capital-actions
2753-4148 LES IMMEUBLES ROGER BOUDREAU INC.	1990 04 10	1993 11 15	de la dénomination sociale: 2753-4148 QUÉBEC INC.
1125-0222 JEAN-PAUL CHARBONNEAU LTÉE	1959 05 13	1993 12 01	1) du capital-actions 2) des dispositions
2956-6429 JEAN-PAUL HURTEAU ET ASSOCIÉS INC.	1992 06 03	1993 11 25	de la dénomination sociale: 2956-6429 QUÉBEC INC.
2434-5712 LINGERIE BELIMAGES INC.	1986 02 26	1993 11 30	du capital-actions
2843-9685 MONTRÉAL 4 CYLINDRES (1990) INC.	1990 12 31	1993 11 29	du capital-actions
2869-0741 NAULT & CARON INC.	1991 12 04	1993 12 02	du capital-actions
1635-8962 ORAC INC.	1979 05 15	1993 12 03	du capital-actions
2848-6264 PAPIER PREMIUM INC.	1991 01 03	1993 11 26	du district: Laval
2550-4440 PARTENAIRES INFORMATIQUE INC.	1988 03 15	1993 11 23	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'INSPECTION ET D'EXPERTISE EN BÂTIMENT DU QUÉBEC INC. 2) du district: Longueuil
1640-1838 PÂTISSERIE LUCIE INC.	1979 12 03	1993 11 22	de la dénomination sociale: PÂTISSERIE LES GOURMANDISES DU ROI INC.
1279-7122 PHAMIR INC.	1971 07 13	1993 11 25	du capital-actions
2743-9959 PISCINES & PATIOS STE-MARIE INC.	1990 01 31	1993 11 30	1) de la dénomination sociale: LES ALLÉES DU SUD INC. 2) du district: Québec

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2423-2654 PLACE POINTE DU MOULIN (1987) INC.	1986 10 22	1993 11 22	de la dénomination sociale:le: PLACE POINTE DU MOULIN INC.
2759-8747 LES PLACEMENTS GUY RATHÉ INC.	1990 07 09	1993 11 19	1) de la dénomination sociale: VALEURS MOBILIÈRES CMA INC. 2) du district: Montréal
1350-9419 LES PLACEMENTS NIOD INC.	1973 12 21	1993 11 26	du capital-actions
1638-5049 PRODUCTIONS D'OEUF MANIWAKI INC.	1979 08 29	1993 11 29	de la dénomination sociale: GESTION JECASO INC.
2845-2050 LES PRODUCTIONS FOU RIRE INC.	1990 10 19	1993 11 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
3100-5754 PROTECTION U.V. HOTSUN INTERNATIONAL INC.	1993 11 08	1993 11 11	de la dénomination sociale: PROTECTION U.V. HOTSUN INTERNATIONAL LTÉE
2637-9305 LES PUBLICATIONS MON BOTTIN INC.	1989 03 10	1993 11 22	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS DODIER INC.
1271-3731 RENAUD LAROCHE LTÉE	1971 12 31	1993 11 19	1) de la dénomination sociale: GESTION DANIELLE THIBODEAU INC. 2) du capital-actions 3) des restrictions à l'activité 4) des dispositions
2165-2680 RENÉ BERTRAND INC.	1984 01 27	1993 12 01	de la dénomination sociale: LA SOCIÉTÉ CITÉSOFTE INC.
2966-0396 RESTAURANT A & C (SAINTE-ANNE) INC.	1992 10 30	1993 12 01	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS ADB INC. 2) du capital-actions
2966-1287 RESTAURANT A & C (SAINTE-FOY) INC.	1992 10 30	1993 12 01	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS JACQUES FISSET INC. 2) du capital-actions
2850-9016 RESTAURANT LE MOMENTO INC.	1991 01 30	1993 11 26	de la dénomination sociale: 2850-9016 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2962-2669 RESTAURANT LE MOMENTO-CARTIER INC.	1992 09 03	1993 11 26	de la dénomination sociale: 2962-2669 QUÉBEC INC.
2323-9197 RÔTISSERIE DES HALLES INC.	1985 07 17	1993 12 02	1) du capital-actions 2) des dispositions
1356-3275 SCIERIE BLONDEAU INC.	1974 05 07	1993 11 29	1) du capital-actions 2) des dispositions
2958-2343 SERRUTECH INC.	1992 07 01	1993 12 01	du capital-actions
1640-4238 LA SOCIÉTÉ DE GESTION ACOMON LTÉE	1979 12 17	1993 11 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
3099-7779 SPEQ MEASURECOMM INC.	1993 10 20	1993 11 30	1) du capital-actions 2) des dispositions
2972-4499 STATION SERVICE BEAUDIN-BUGGIE INC.	1993 03 01	1993 12 02	de la dénomination sociale: STATION SERVICE J.S.L. INC.
2865-0026 TECHNOLOGIES S.E.P.I.A. INC.	1991 09 24	1993 11 23	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5569

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à la compagnie suivante:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
3099-9619 LES IMMEUBLES ANDRÉ ET DIANE GAMÉLIN INC.	Constitution	1993 10 28	1993 11 29

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5570

Compagnies (Partie III) — Loi sur les**Lettrés patentes****LA SOCIÉTÉ CHORALE DE ST-LAMBERT INC.**

et sa version

ST-LAMBERT CHORAL SOCIETY INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38) partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 29 novembre 1993 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de «ST. LAMBERT CHORAL SOCIETY», déjà constituée en corporation le 30 septembre 1971 en vertu de la Loi sur les clubs de

récréation, sous la dénomination sociale de «LA SOCIÉTÉ CHORALE DE ST-LAMBERT INC. et sa version ST-LAMBERT CHORAL SOCIETY INC.».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 1 000 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est au 87, rue Régent, Greenfield Park, district judiciaire de Longueuil.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1246-3519

5583

Lettrés patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3102-0183 ASSOCIATION ACADIENNE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1993 12 02	31, 9 ^e Rue, Rouyn-Noranda
3102-0241 ASSOCIATION DE TEAM PENNING DU QUÉBEC	1993 12 03	1285, boulevard Sainte-Marie, Mascouche
3102-0209 ASSOCIATION DES LOCATAIRES 220 DON BOSCO, CHICOUTIMI	1993 12 02	220, Don Bosco, app. 10, Chicoutimi
3102-6958 ASSOCIATION DES PÊCHEURS SUR GLACE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC	1993 12 01	246, 35 ^e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3098-5352 ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PROFESSIONNELS EN RÉAFFECTATION ET EN TRANSITION DE CARRIÈRE SECTION DE MONTRÉAL - RÉGION #18	1993 12 02	600, rue de la Gauchetière, bureau 1900, Montréal
3102-0134 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES (A.Q.D.R.), SECTION GRANBY INC.	1993 12 02	635, Place Touraine, Granby
3101-9698 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE	1993 12 01	10, rue Pierre-de-Coubertin, Saint-Charles-Borromée
3101-9706 CENTRE DE MOTIVATION ET DE STIMULATION LA BOÎTE À OUTILS POUR ENFANTS INC.	1993 12 01	9180, rue Audet, Neufchatel

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3101-9581 CENTRE D'ACTIVITÉ AQUATIQUE DE WATERLOO INC.	1993 12 03	417, rue de la Cour, Waterloo
3101-3915 CENTRE D'ÉCHANGES COMMUNAUTAIRE DODOMA C E C D	1993 12 03	6720, Irwin Montréal
3102-0175 CHOEUR IMPROMPTU DE LA BAIE DES CHALEURS	1993 12 02	173, 9 ^e Rue, Paspébiac
3100-7040 CHORALE LES VOIX DES CÈDRES DE FABREVILLE	1993 12 03	3853, rue Nina, Laval
3102-0142 CLUB DE DANSE DE MANIWAKI INC.	1993 12 02	291, rue Principale sud, Maniwaki
3102-4037 CLUB DE MOTONEIGISTES MANAWAN INC.	1993 12 02	135, rue Kicik, Manawan
3102-0118 LE CLUB DE PÉTANQUE LA BOULE D'OR DE GRAND-MÈRE INC.	1993 12 02	Grand-Mère
3098-5337 CLUB D'ENCADREMENT TECHNIQUE DU HAUT DU LAC	1993 12 02	196, rang St-Pierre, Notre-Dame-de-Lorette
3102-0258 CLUB TRIATHLON ESPOIR DE HULL	1993 12 03	83, Mont-Bleu, Hull
3102-4060 CLUB-CONSEIL BNB	1993 12 02	812, St-Philippe, Saint-Anselme
3102-6693 COLLÈGE DE MARIE-CLAIRE	1993 12 01	18122, boulevard Elkas, Kirkland
3102-0217 COMITÉ DE BALLET DE MANIWAKI INC.	1993 12 02	153, rue Commerciale, Maniwaki
3102-0159 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, CULTUREL, DE LOISIRS ET ÉCONOMIQUE DE ST-BRUNO DE MONTARVILLE	1993 12 02	53, Rabastalière est, Saint-Bruno
3102-4052 LA CRINIÈRE D'ARGENT ST-MÉTHODE (FRONTENAC) INC.	1993 12 02	154, rue Notre-Dame nord, Saint-Méthode-de-Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3102-7014 C.R.S.M.Q. - CENTRE DE RECHERCHE EN SANTÉ MENTALE DU QUÉBEC	1993 12 03	6967, Des Écores, Montréal
3102-4011 L'ÉGLISE PASTORALE CHRÉTIENNE DE JÉSUS CHRIST	1993 12 01	2665, Amyot, Brossard
3102-7097 L'ÉQUIPE DE SUPPORT AU CONGÉ MÉDICAL L.E.S.A.C.	1993 12 02	3676, rue St-Hubert, Montréal
3102-0225 FAMILLE À COEUR INC.	1993 12 02	51, rue Frontenac, Saint-Jean-sur-Richelieu
3098-5808 FONDATION DE LA PREMIÈRE ÉTAPE FIRST STEP FOUNDATION	1993 12 01	432, rue Ste-Marie, Lanoraie
3101-4871 FONDATION HAARIZAL, SUISSA, SERFATY	1993 12 03	1919, Barclay, Outremont
3102-0100 GROUPE ACTION TOURISME BAIE-DES- CHALEURS	1993 12 02	New Richmond
3100-9251 JAZZ MÉTROPOLITAIN	1993 12 03	6658, rue Jeanne-Mance Montréal
3102-0126 LIGUE HOCKEY SENIOR MAURICIE	1993 12 02	206, rue Massicotte, Cap-de-la-Madeleine
3102-6701 LA MAISON DES JEUNES DE CHAMPIGNY	1993 12 01	1481, rue Paul VI, Sainte-Foy
3101-9730 MAISON DES JEUNES (12-18) L'ENTRE-PARENTHÈSE DE CHAMBORD	1993 12 03	Chambord
3101-9722 MAISON DES JEUNES, REGROUPEMENT JEUNESSE DE JOLIETTE	1993 12 01	Joliette
3102-4078 PARRAINAGE CIVIQUE SAINT-HUBERT	1993 12 02	6800, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
3102-6438 PATRONAGE ENASCO INC.	1993 12 01	6983, boulevard St-Laurent, Montréal
3102-6719 REGROUPEMENT POUR UNE ÉCOLE FRANÇAISE À CHELSEA (RÉFAC)	1993 12 01	24, chemin Church, Chelsea

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
3102-0191 RÉUSSITE ÉDUCATIVE PARENT/ENFANT (J.P.P.)	1993 12 02	5675, rue Lafond, Montréal
3102-0233 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AVION ULTRA-LÉGER DU NORD DE MONTRÉAL	1993 12 03	40, 2 ^e Avenue, Laval
3102-0167 SOCIÉTÉ D'ADOPTION SLAVE DU QUÉBEC	1993 12 02	10, rue St-Jacques, bureau 501, Montréal
3102-4045 TOURISME, LOISIR ET CULTURE DE LOTBINIÈRE INC.	1993 12 02	6375, rue Garneau, Sainte-Croix
3101-1182 LE VIGILE DE MONTRÉAL-NORD	1993 12 02	5600, boulevard Henri-Bourassa est, bureau 10, Montréal-Nord
5571		<i>L'Inspecteur général des institutions financières,</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1275-6854 ASSOCIATION DES MÉDECINS DE LANGUE FRANÇAISE DU CANADA	1924 09 08	1993 12 02	de la valeur des biens immobiliers
1235-0773 AUROVILLE INTERNATIONAL, QUÉBEC	1971 03 25	1993 11 30	de la dénomination sociale: AUROVILLE INTERNATIONAL CANADA
2644-1493 CENTRE GUINÉEN DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES POUR LE DÉVELOPPEMENT (C.G.R.E.D.)	1989 05 11	1993 12 02	1) de la dénomination sociale: CENTRE CANADIEN D'AIDE ET D'ÉCHANGE POUR LE DÉVELOPPEMENT (C.A.E.D.) 2) de la valeur des biens immobiliers 3) des dispositions
1141-5940 LE CLUB DES SPORTS DE ST-RAYMOND INC.	1967 11 28	1993 12 03	de la dénomination sociale: CLUB MOTONEIGE ST-RAYMOND INC.
2161-3724 COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUÉBEC	1983 11 01	1993 12 03	des objets

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2740-1645 ÉCOLE TUNISIENNE AU CANADA INC.	1989 12 04	1993 12 02	1) des objets 2) du nombre des administrateurs:7
2736-1070 LA FONDATION UN COEUR POUR TOUS À LANAUDIÈRE INC.	1989 09 27	1993 12 03	de la dénomination sociale: L'ASSOCIATION UN COEUR POUR TOUS LANAUDIÈRE INC.
2869-1756. MAISON "LA SOURCE" MINGANIE	1992 01 16	1993 12 01	1) de la dénomination sociale: MAISON DES JEUNES "LA SOURCE" MINGANIE 2) des objets 3) des dispositions
2743-8910 REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC	1990 02 19	1993 12 03	des objets

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5572

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Changement de siège social (Article 87)

Au est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1108-5743 AGENCO INC.	1967 11 17	925-935, rue McCaffrey, Saint-Laurent
1265-9934 L'ASSOCIATION DE HOCKEY JUNIOR DU QUÉBEC (1969) INC.	1969 10 06	255, boulevard Roland-Therrien, bureau 101, Longueuil
1363-6550 L'ASSOCIATION DES AUMONIERES DES CENTRES D'ACCUEIL DU DIOCÈSE DE QUÉBEC	1975 05 21	740, rue du Palais, Saint-Joseph de Beauce
1334-2746 L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE PISCINES AU QUÉBEC	1973 02 28	1104, rue Lévis, Lachenaie
2731-1950 ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE TRANSPORT ADAPTÉ DU QUÉBEC INC.	1989 06 20	33, rue Duval, Sainte-Genève

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
2843-4140 BLUFF PRODUCTIONS	1990 11 22	370, des Laurentides, app. 102 A, Laval
2965-9174 CLUB DE KARATÉ TRADITIONNEL CHALEURS	1992 11 20	186, rue Stanley, New-Richmond
2972-7906 CONSEIL DE COMMERCE ET DE CULTURE SLOVAQUE DU QUÉBEC	1993 03 03	3488, chemin Côte des Neiges, bureau 507, Montréal
2315-3430 LA GARDERIE FERRIER INC.	1985 03 13	4988, rue de la Savane, Montréal
1461-6924 MAGASIN JACQUES MARTEL LTÉE	1975 09 02	1500, rue Sauvé ouest, Montréal
2171-5073 OMNIUM R.S.V.P. INC.	1984 06 14	4912, Gouin est Montréal-Nord
1638-4257 R.E.J. & N. MORIN INC.	1979 08 23	80, chemin Chaput, Saint-Charles Borromée
1328-7057 STYLE INC.	1957 06 15	7400, Côte St-Luc, app. 304 Côte Saint-Luc
1501-6330 TAILLEURS JALL INC.	1975 12 30	3930, rue Griffith, Saint-Laurent
5573		<i>L'Inspecteur général des institutions financières, JEAN-MARIE BOUCHARD</i>

Changement du domicile légal — Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1253-5803 ASSOCIATION DES ÉLECTRICIENS D'ENTRETIEN DE MONTRÉAL ET SA RÉGION	1959 02 09	5142, rue Duquesne, Montréal
1473-5401 ASSURANCES JEAN GUY TREMBLAY ET ASSOCIÉS INC.	1977 01 25	4181, de la Seine, app. 206, Chomedey-Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1238-9789 BISKEL INVESTMENTS INC.	1961 03 02	4120, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
1466-4874 CATIMMOBILE LTÉE	1976 04 22	630, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 1620, Montréal
2429-1429 CLUB DE SKI ALPIN DU MONT-TREMBLANT	1987 02 06	24 A, rue du Golf, Pointe-Claire
1118-3365 DÉCORATEURS D'EXTÉRIEURS A.L.M. INC.	1966 12 16	759, rue Algonquin, Montréal
2953-4831 DÉJEUNERS POUR PARLER	1992 04 29	8751, 13 ^e Avenue, app. 7, Montréal
1503-6171 DOMAINE DES RIVES INC.	1976 05 26	30, Place Yvon Plourde, app. 202, Charlemagne
1629-0652 FLEURISTE ORMSTOWN INC.	1978 08 15	1420, route 201, Ormstown
2952-6985 FONDATION ARC DE RÉINSERTION COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ MENTALE	1992 04 01	3600, rue Barclay, bureau 460, Montréal
2638-0436 FONDATION LA CLAIRIÈRE	1989 06 20	1600, rue Legendre est, Montréal
2171-5503 GARDERIE BOUTCHOU ET CASSE-COU INC.	1984 07 19	70, rue Principale, Senneterre
1645-8515 GARDERIE CROQUE-LUNE	1981 10 13	1889, rue des Mélèzes, Dolbeau
1841-1793 GARDERIE DU CHÂTEAU DE SABLE	1981 03 09	860, rue Père Marquette, Québec
2431-8347 GARDERIE JUIVE QUÉBÉCOISE DE BOISBRIAND INC.	1987 04 15	40, rue Beth Halevy, Boisbriand
2171-8432 GARDERIE LA TURLUTE INC.	1984 08 08	8380, boulevard L'Ornière, Neufchâtel

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1469-5134 LA GARDERIE LE PETIT TRAIN INC.	1976 11 03	23, Vincent-Chagnon, Lévis
1632-9179 LA GARDERIE PAMPLEMOUSSE	1979 05 08	2040, Cardinal Persico, Sillery
2334-1902 GARDERIE PLUMEAU-SOLEIL	1986 02 18	1000, rue St-Georges, Drummondville
1478-5141 GARDERIE POPULAIRE D'ALMA INC.	1977 12 21	200, rue Price ouest, Alma
2151-5101 GARDERIE YESHIVA GEDOLA	1983 02 15	6155, rue Deacon, Montréal
2843-3753 HARPAGON THÉÂTRE	1990 11 14	6659, rue Normanville, Montréal
1210-4006 L.J. OTTONI INC.	1969 01 29	4098, Ste-Catherine ouest, 2 ^e Étage, Montréal
1630-5161 MATELAS ET MEUBLES MARCEL MARQUETTE INC.	1978 10 13	8356, Place Fonteneau, Montréal
3098-1013 LES SALLES DU GESU	1993 10 20	1200, de Bleury, Montréal
2327-1083 SERVICE D'AIDE AUX JEUNES ENTREPRENEURS PIEKOUAGAMI	1985 10 18	901, boulevard St-Joseph, Roberval
1120-9236 SERVICES-CAMPUS	1969 07 02	3210, rue Édouard-Montpetit, app. 9, Montréal
1501-6967 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE IPAFON INTERNATIONALE LTÉE	1976 01 12	630, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 1620, Montréal
1369-7834 SOGERO INC.	1974 09 24	799, Mont-Royal est, Montréal
1285-1887 STELAT INVESTMENTS INC.	1961 03 02	4120, rue Ste-Catherine ouest, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2864-2098 THÉÂTRE DES ALENTOURS (1991)	1991 08 21	1905, rue de Cadillac, Montréal
2411-9497 THÉÂTRE DU SOLEIL LEVANT	1986 07 23	3250, rue Forest Hill, bureau 1808, Montréal
2846-3420 L'UNIVERSALITÉ DU TRAITE BLANC	1990 12 28	1720, chemin de la Canardière, Québec
5574		<i>L'Inspecteur général des institutions financières.</i> JEAN-MARIE BOUCHARD

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1334-2746 L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE PISCINES AU QUÉBEC	1973 02 28	5
1852-6962 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA QUALITÉ - A Q Q	1981 12 03	25
1637-5172 BOSSÉ, CHARBONNEAU INC.	1979 07 03	3
2958-9116 CENTRE QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE ET DE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ALUMINIUM	1992 08 06	11
1345-4806 CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.	1951 08 27	12
3089-3010 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LAVAL (CDRL)	1993 05 18	25
1643-3567 CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT KATIVIK	1980 04 03	13
1249-9448 L'ÉCOLE SACRÉ-COEUR DE MONTRÉAL	1961 06 22	14
1632-1010 ÉPILEPSIE MONTRÉAL	1978 12 08	9
1368-1002 LA FÉDÉRATION AUTO-QUÉBEC INC.	1973 12 04	7

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1462-5826 GARDERIE DES MARGUERITES	1976 03 31	8
2311-1214 GARDERIE ÉDUCATIVE CITRONNELLE	1984 11 06	8
2843-8604 GARDERIE ÉDUCATIVE SHALOM	1990 11 29	8
2962-2743 GARDERIE ST-ANDREW	1992 09 02	5
2151-5101 GARDERIE YESHIVA GEDOLA	1983 02 15	8
1246-3824 HÔPITAL CHRIST-ROI	1959 11 24	11
2966-7011 MANOIR DE L'ESPÉRANCE	1993 03 23	10
1638-3184 PARTAGE HUMANITAIRE	1979 09 06	13
2850-5477 PENSIONNAT LOUIS PASTEUR	1991 01 17	7
2869-3737 SOCIÉTÉ HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES INC.	1991 12 09	4

*L'Inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5575

Dissolution (Article 28)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1854-8271 1854-8271 QUÉBEC INC.	1982 02 09	1993 12 01
2157-3365 2157-3365 QUÉBEC INC.	1983 07 18	1993 12 01
2162-2550 2162-2550 QUÉBEC INC.	1983 11 11	1993 12 01
2325-1267 2325-1267 QUÉBEC INC.	1985 08 06	1993 12 01
2329-9894 2329-9894 QUÉBEC INC.	1985 11 06	1993 12 01
2427-3617 2427-3617 QUÉBEC INC.	1986 12 17	1993 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2429-4308 2429-4308 QUÉBEC INC.	1987 02 16	1993 12 01
2524-8527 2524-8527 QUÉBEC INC.	1987 04 23	1993 12 01
2528-1635 2528-1635 QUÉBEC INC.	1987 07 13	1993 12 01
2528-1775 2528-1775 QUÉBEC INC.	1987 07 13	1993 12 01
2530-2902 2530-2902 QUÉBEC INC.	1987 09 11	1993 12 01
2543-5066 2543-5066 QUÉBEC INC.	1987 12 15	1993 12 01
2623-5697 2623-5697 QUÉBEC INC.	1988 07 22	1993 12 01
2733-5686 2733-5686 QUÉBEC INC.	1989 07 04	1993 12 01
2740-0225 2740-0225 QUÉBEC INC.	1989 11 23	1993 12 01
2744-4710 2744-4710 QUÉBEC INC.	1989 12 01	1993 12 01
2744-4736 2744-4736 QUÉBEC INC.	1989 12 01	1993 12 01
2744-9024 2744-9024 QUÉBEC INC.	1989 12 12	1993 12 01
2757-5760 2757-5760 QUÉBEC INC.	1990 06 08	1993 12 01
2758-5504 2758-5504 QUÉBEC INC.	1990 07 31	1993 12 01
2758-7088 2758-7088 QUÉBEC INC.	1990 08 02	1993 12 01
2846-0756 2846-0756 QUÉBEC INC.	1990 11 28	1993 12 01
2857-7880 2857-7880 QUÉBEC INC.	1991 05 08	1993 12 01
2869-3620 2869-3620 QUÉBEC INC.	1991 12 09	1993 12 01
2959-6921 2959-6921 QUÉBEC INC.	1992 07 20	1993 12 01
2974-0651 2974-0651 QUÉBEC INC.	1993 04 20	1993 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2435-0472 LES AGENCES MAURICE BRAULT INC.	1986 03 21	1993 12 01
2529-9173 LES AMEUBLEMENTS GILLES CARDINAL INC.	1987 09 01	1993 12 01
2854-0805 ANDRÉE ET ROGER GOSSELIN INC.	1991 03 11	1993 12 01
1233-6376 ARDY INVESTMENTS LTD.	1957 06 03	1993 12 01
2550-4580 LES ARMOIRES DE CUISINE DYNAMIQUE INC.	1988 03 15	1993 12 01
1261-5860 ARNELLE D'ANJOU INC.	1967 11 07	1993 12 01
2868-3365 ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES PONTIAC BUICK SHERBROOKE INC.	1991 11 07	1993 12 01
2421-5824 ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'AQUARELLE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN	1986 10 30	1993 12 01
1475-0491 ASSURANCE F. LÉTOURNEAU INC.	1977 03 09	1993 12 01
1125-0057 A. GABOURY LIMITÉE	1961 03 13	1993 12 01
2753-4809 BEAUTÉ, SANTÉ DANIELLE INC.	1990 04 12	1993 12 01
1238-7429 BICKERTON INC.	1944 10 07	1993 12 01
1179-0854 BOIS DE SCIAGE MANSONVILLE LTÉE	1957 12 18	1993 12 01
2733-2873 BOURGAULT GERVAIS INC.	1989 06 29	1993 12 01
1176-5294 BRICOLAGE G.L. INC.	1967 08 18	1993 12 01
2549-9781 BUFFET JOLIJO INC.	1988 04 05	1993 12 01
2548-0203 B. & D. ÉQUIPEMENT INC.	1988 02 02	1993 12 01
2640-6272 CENTRE D'HÉBERGEMENT L'ÉVENTAIL INC.	1989 03 16	1993 12 01
1630-8116 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTPELLIER	1977 11 14	1993 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1508-7513 LE CLUB DE MOTO DIABLOS INC.	1977 11 18	1993 12 01
2621-4320 CLUB DE VARIÉTÉ DU QUÉBEC - TENTE 67	1988 08 23	1993 12 01
1274-1971 CLUB DES MARABOUTS	1952 06 16	1993 12 01
2314-1203 CLUB SOCIAL DE L'ÂGE D'OR DU LAC-SCRYER	1985 01 22	1993 12 01
1847-7638 LE COMITÉ DE RECHERCHE EN AUDIOLOGIE COMMUNAUTAIRE DU QUÉBEC	1981 10 20	1993 12 01
2861-0509 COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA BRIGADE D'INCENDIE DE ST-ANTONIN	1976 12 03	1993 12 01
2752-8173 CONSTRUCTION BÉLADIN LTÉE	1990 03 30	1993 12 01
2862-5572 CONSTRUCTION I.A.C. LTÉE	1991 08 01	1993 12 01
2756-0424 CONSTRUCTION RODRIGUE LAUZÉ INC.	1990 05 01	1993 12 01
2840-1073 CONSULTANT JSE INC.	1990 08 31	1993 12 01
2735-9942 CRÉATEUR VESTIMENTAIRE DUC DE KENT INC.	1989 09 07	1993 12 01
1858-3120 DÉPANNEUR MERCURI INC.	1982 06 04	1993 12 01
2758-9043 DISTRIBUTION F.Y.D. INC.	1990 08 13	1993 12 01
1255-7708 LES ÉDITIONS DU SIÈCLE INC.	1968 01 08	1993 12 01
1501-4152 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN MICONE INC.	1975 12 15	1993 12 01
2759-3607 LES ENTREPRISES A. SOUTHIÈRE INC.	1990 06 22	1993 12 01
2330-5782 LES ENTREPRISES CLAUDE BOISVERT INC.	1985 11 18	1993 12 01
2411-7061 ENTREPRISES DE DÉVELOPPEMENT SODEGES INC.	1986 02 11	1993 12 01
1472-4835 LES ENTREPRISES E. JOUBERT INC.	1976 12 20	1993 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2415-0112 LES ENTREPRISES JOHANNE POMERLEAU INC.	1986 05 01	1993 12 01
2423-8529 LES ENTREPRISES J.G. LEROUX INC.	1986 11 07	1993 12 01
1473-2481 LES ENTREPRISES P. RIVARD ET FILS INC.	1977 01 17	1993 12 01
1644-7161 ÉPICERIE A. BRIEN INC.	1980 05 21	1993 12 01
1350-2901 LES ÉQUIPEMENTS R. TAYLOR INC.	1973 11 20	1993 12 01
2437-1668 EXCAVATION JAC-CO-RO INC.	1986 05 16	1993 12 01
1624-2471 EXTRAIDE INC.	1978 04 14	1993 12 01
1635-5083 GARAGE R. COMTOIS INC.	1979 04 17	1993 12 01
1475-5409 GÉRARD COUTURE (1977) INC.	1977 03 23	1993 12 01
2854-5952 GÉRARD LEBOEUF & ASSOCIÉS INC.	1991 03 21	1993 12 01
2954-3147 GESTION 16325 INC.	1992 05 19	1993 12 01
2169-7420 GESTION DANIEL SINGER INC.	1984 04 30	1993 12 01
2861-8593 GESTION DARSAN INC.	1991 07 10	1993 12 01
2547-0865 GESTION FERDINAND FORGET INC.	1988 03 16	1993 12 01
2633-5174 GESTION LABRE INC.	1988 12 19	1993 12 01
2531-4170 GESTION NORMAND TRUDEL INC.	1987 10 07	1993 12 01
2418-3527 LES GESTIONS RO-AR 86 INC.	1986 08 01	1993 12 01
2634-2329 GRONDIN ACOUSTIQUE INC.	1989 01 17	1993 12 01
2645-9594 LE GROUPE S.T.A.T.L. INC.	1989 05 09	1993 12 01
2624-9706 HABITATIONS LUMI INC.	1988 10-11	1993 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2868-2516 ILS FONT DE TOUT INC.	1991 10 17	1993 12 01
1286-3080 LES IMMEUBLES TOPAZE LTÉE	1965 05 07	1993 12 01
1639-7028 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES C. NADEAU INC.	1979 11 14	1993 12 01
2151-3064 JOS L'HEUREUX INC.	1983 02 17	1993 12 01
1270-7808 LAGES INC.	1964 05 19	1993 12 01
2423-7638 LE LÉGUMIER MARIO INC.	1986 11 05	1993 12 01
1262-7881 LÉON GERVAIS INC.	1956 03 19	1993 12 01
1636-6775 LINGERIE LA NUITÉE INC.	1979 05 31	1993 12 01
1461-4101 MAINTENANCE GINO LTÉE	1975 08 14	1993 12 01
1333-5534 MANUFACTURE DE BIJOUX G. & E. INC.	1973 02 26	1993 12 01
2313-1162 MARCHÉ STE-ANNE INC.	1984 11 26	1993 12 01
1859-0083 MORIN, TARDIF & ASSOCIÉS INC.	1982 06 17	1993 12 01
2632-4178 LES MURS SECS A.S. INC.	1988 11 30	1993 12 01
1214-2287 NAPOLÉON BROCHU INC.	1971 09 03	1993 12 01
2524-6489 NIAMOR MONTRÉAL INC.	1987 04 16	1993 12 01
2422-9684 PAVIFRUIITS MATANE INC.	1986 12 04	1993 12 01
2420-1972 PELDEN INFORMATIQUE INC.	1986 09 12	1993 12 01
1644-3228 LES PLACEMENTS DIGA INC.	1980 05 07	1993 12 01
2330-4900 PLACEMENTS DU HAVRE INC.	1985 11 15	1993 12 01
2732-6362 PLOMBERIE G. GROUARD INC.	1989 06 14	1993 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1474-9196 PROMOTION INDUSTRIELLE M.M. LTÉE	1977 03 07	1993 12 01
2159-1003 PRO-SERVEX (1989) INC.	1983 08 24	1993 12 01
2957-4456 LES PUBLICITAIRES MAJESTIC INC.	1992 06 25	1993 12 01
2962-6868 PUBLICITÉ JEAN-ROSS INC.	1992 09 18	1993 12 01
1508-8735 RADIO D'AUTOS ST-HYACINTHE INC.	1977 11 22	1993 12 01
1136-8297 RAYMOND DOUCET LTÉE	1963 05 08	1993 12 01
2746-7703 RÉAL ROCHEFORT INC.	1990 02 22	1993 12 01
2642-8698 RÉSIDENCES DU NORD INC.	1989 04 06	1993 12 01
2866-5487 RESTAURANT YEE WAH INC.	1991 10 07	1993 12 01
2635-6188 ROYAL AÉROTECH INC.	1989 01 09	1993 12 01
1638-9231 SECÉTARIAT DES SYNDICATS NATIONAUX DE CHICOUTIMI	1979 09 18	1993 12 01
2526-7220 SERVICE DE LOCATION G.P.A. INC.	1987 06 05	1993 12 01
2731-2214 SERVICE DE PERSONNEL DE BUREAU S.P.B. INC.	1989 06 21	1993 12 01
1284-0799 SHEMEN INVESTMENT CORP.	1959 04 07	1993 12 01
1248-9001 SOCIÉTÉ DE CONSULTATION SCIENCE-TEK INC.	1970 05 22	1993 12 01
1840-1398 SOCIÉTÉ DE L'AQUEDUC DU 2 ^e RANG DE DESCHAMBAULT	1980 11 13	1993 12 01
1297-4200 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT IRMUR INC.	1959 06 11	1993 12 01
2425-3254 SYLVA-MIEUX INC.	1986 12 15	1993 12 01
2552-9710 THERMO COQUE ABITIBI INC.	1988 04 14	1993 12 01

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2414-3604 TRANSPORT SOULARD & FILS INC.	1986 03 27	1993 12 01
2855-0499 TROUVAILLES MULTIPLES R. D. M. INC.	1991 04 05	1993 12 01
1314-5149 VALLEYFIELD LODGE NO. 75 G.R.Q. - A.F. - A.M.	1961 07 11	1993 12 01

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

5576

Dissolution — Demandes de

1849-8147 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 1849-8147 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 30 novembre 1993

90390

*La présidente,
MARIE-CLAIRE TELLIER*

2161-4417 QUÉBEC INC

Prenez avis que la compagnie « 2161-4417 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Durham-Sud, le 23 novembre 1993

90368

*Le président,
CAMIL PARENTEAU*

2637-5857 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2637-5857 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Foy, le 6 décembre 1993

90404

*Les procureurs de la compagnie,
POTHIER BÉGIN*

2735-4596 QUÉBEC INC

Prenez avis que la compagnie « 2735-4596 QUÉBEC INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 1^{er} décembre 1993

90400

*Le président,
JACQUES HAMEL*

2951-8511 QUÉBEC INC.

Prenez avis que la compagnie « 2951-8511 QUÉBEC INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 8 décembre 1993

90364

*Le secrétaire de la compagnie,
ROMA MAILLOUX JR*

AA SOMMET RÉFRIGÉRATION (1991) INC.

Prenez avis que la compagnie « AA SOMMET RÉFRIGÉRATION (1991) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 20 novembre 1993

90408

*Le secrétaire-trésorier,
JACQUES BERNATCHEZ*

ANTI-FRICTION ESTRIE PROLAB INC.

Prenez avis que la compagnie « ANTI-FRICTION ESTRIE PROLAB INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sherbrooke, le 8 décembre 1993

90366

*Les procureurs de la compagnie,
FOURNIER DEMERS*

AU CROQUE-FRAÎCHEUR INC.

Prenez avis que la compagnie «AU CROQUE-FRAÎCHEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Constant, le 30 novembre 1993

90409

Le procureur de la compagnie,
ROBERT DANCOSÉ, *avocat*

CHUN & HANG INC

Prenez avis que la compagnie «CHUN & HANG INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} décembre 1993

90388

Pour la compagnie,
XIAO HANG ZHAO

CLUB OPTIMISTE STE AURÉLIE INC

Prenez avis que la compagnie «CLUB OPTIMISTE STE AURÉLIE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sainte-Aurélie, le 21 novembre 1993

90367

Le secrétaire de la compagnie,
RENÉ PAQUET

CONSULTATIONS ET LOGICIELS PRONIX INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSULTATIONS ET LOGICIELS PRONIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 24 novembre 1993

90376

Pour la compagnie,
STEWART POTVIN

CORPORATION DU CENTENAIRE DE ST-CÔME DE BEAUCE

Prenez avis que la corporation «CORPORATION DU CENTENAIRE DE ST-CÔME DE BEAUCE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Côme, le 7 décembre 1993

90382

Le procureur de la corporation,
ALAIN VEILLEUX, *notaire*

ELECTROVERT (QUÉBEC) LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ELECTROVERT (QUÉBEC) LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 décembre 1993

90403

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

J M RHEAUME INC.

Prenez avis que la compagnie «J M RHEAUME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Cap-Rouge, le 30 novembre 1993

90365

Le président,
JEAN-MARIE RHÉAUME

KERRIN, EGAN, FREEMAN INC.

Prenez avis que la compagnie «KERRIN, EGAN, FREEMAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 22 novembre 1993

90375

Le procureur de la compagnie,
JOHN M. CERINI, C.R.

LAVOBUS INC.

Prenez avis que la compagnie «LAVOBUS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Lachine, le 4 novembre 1993

90383

L'administrateur,
BERNARD HÉBERT

LECAVALIER TRANSFERT INC.

Prenez avis que la compagnie «LECAVALIER TRANSFERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 6 décembre 1993

90373

Le président,
ANDRÉ MEUNIER

LES ENTREPRISES E. WALTZING INC.

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRISES E. WALTZING INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Laval, le 1^{er} décembre 1993

90374

Le président,
ÉMILIE WALTZING

LES FIBRES B.G.N. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES FIBRES B.G.N. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Saint-Vianney, le 4 décembre 1993

90407

Le secrétaire de la compagnie,
GERVAIS GUÉRARD

LES PLACEMENTS CHALASA INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS CHALASA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sorel, le 25 novembre 1993

90401

Le président,
MICHEL LABRIE

LES PLACEMENTS M.R.P.M. INC

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS M.R.P.M. INC » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

La Prairie, le 3 décembre 1993

90387

Le secrétaire général,
PIERRE MARTIN

LES RÉSIDENCES CHAMPLAIN INC.

Prenez avis que la compagnie « LES RÉSIDENCES CHAMPLAIN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 25 novembre 1993

90405

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT

LES SPORTS INDÉPENDANTS DE CHÂTEAUGUAY INC.

Prenez avis que la compagnie « LES SPORTS INDÉPENDANTS DE CHÂTEAUGUAY INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Coteau-Landing, le 6 décembre 1993

90389

La secrétaire de la compagnie,
LISE GRENIER

LOCATION SIMBERTECH INC.

Prenez avis que la compagnie « LOCATION SIMBERTECH INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Sorel, le 3 décembre 1993

90391

Le président,
MICHEL SIMARD

MAÇONNERIE HUOT & FRÈRES INC.

Prenez avis que la compagnie « MAÇONNERIE HUOT & FRÈRES INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Chambly, le 3 décembre 1993

90378

Le président,
JACQUES HUOT

MARCHÉ PAKEEZA LTÉE

Prenez avis que la compagnie « MARCHÉ PAKEEZA LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 30 novembre 1993

90406

Le président,
MUGHAL AHMAD MUKHTAR

MEGA OXYGÈNE INC.

Prenez avis que la compagnie « MEGA OXYGÈNE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 1^{er} décembre 1993

90410

Les procureurs de la compagnie,
MCCARTHY TÉTRAULT

MÉTAUX SHOWA DENKO (CANADA) INC.

Prenez avis que la compagnie «MÉTAUX SHOWA DENKO (CANADA) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 décembre 1993

90402

Les procureurs de la compagnie,
STIKEMAN, ELLIOTT

MOTEL AMEZON LTÉE

Prenez avis que la compagnie «MOTEL AMEZON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Repentigny, le 26 novembre 1993

90399

Le procureur de la compagnie,
LOUISE ARCHAMBAULT, *notaire*

NETTOYAGE RICHMOND INC.

Prenez avis que la compagnie «NETTOYAGE RICHMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Durham-Sud, le 23 novembre 1993

90369

Le président,
JACQUES PARENTEAU

RADIATEURS A. & D. GRENIER INC.

Prenez avis que la compagnie «RADIATEURS A. & D. GRENIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Châteauguay, le 18 novembre 1993

90379

Le procureur de la compagnie,
MICHEL LABERGE, *notaire*

STUDIO DENTAIRE STE-ANGÉLIQUE INC.

Prenez avis que la compagnie «STUDIO DENTAIRE STE-ANGÉLIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Joliette, le 6 décembre 1993

90363

Le procureur de la compagnie,
BERNARD JOLICOEUR, *avocat*

TAVERNE DU BOULEVARD LABELLE INC.

Prenez avis que la compagnie «TAVERNE DU BOULEVARD LABELLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Blainville, le 3 décembre 1993

90381

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE BERTRAND, *notaire*

TRANSPORT YVES LABERGE INC

Prenez avis que la compagnie «TRANSPORT YVES LABERGE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

L'Ange-Gardien, le 1^{er} septembre 1993

90377

Le président,
YVES LABERGE

Compagnies étrangères — Loi sur les**Permis de faire affaires (Permis initial)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires à la corporation suivante:

*Nom de la compagnie
ou sa version
**Nom d'emprunt

Date du
permis

Nom et adresse
de l'agent principal

Adresse du bureau principal

3174-9161 **

KLOHN-CRIPPEN CONSULTANTS LTÉE

1993 12 03

Me Sylvie Bourdeau,
1002, rue Sherbrooke ouest,
28^e étage, Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest,
28^e étage, Montréal

Compagnies minières — Loi sur les**Avis divers****RESSOURCES PLEXMAR INC.***Autorisation en vertu de la section VI*

La compagnie « RESSOURCES PLEXMAR INC. » a été autorisée à vendre ou autrement aliéner, au Québec ses actions, stocks, certificats d'actions, obligations et autres valeurs.

Le bureau principal au Québec est au 1, place Ville-Marie, bureau 4000, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Son agent principal, aux fins de recevoir les assignations ou procédures exercées contre elle est Me Michel Blouin, 2020, rue University, bureau 1327, Montréal.

Le 29 novembre 1993

5584

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1649-5426

Coopératives — Loi sur les**Délivrance des statuts de constitution**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de constitution aux coopératives suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Date de constitution
345946	COOPÉRATIVE D'HABITATION LAFONTAINE (HULL)	93 11 25
345939	COOPÉRATIVE D'HABITATION LES QUATRE PORTES	93 11 09
345943	COOPÉRATIVE DE SERVICES À DOMICILE ARC-EN-CIEL	93 11 22
345940	COOPÉRATIVE DE SERVICES DE SCOTSTOWN	93 11 15
345941	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES EN IMPRIMERIE INTERPLUS.	93 11 25
345944	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE CERAM	93 11 25
345933	ÉCOLE COOPÉRATIVE PRÉMATERNELLE DE PONTIAC	93 11 17

5579

La directrice,
CHRISTINE ELLEFSEN

Délivrance de statuts de modification d'une coop., féd. et conféd.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis qu'il a délivré des statuts de modification aux coop., féd. et conféd., suivantes:

No dossier	Dénomination sociale	Modification	Date de modification
220192	FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'ALIMENTATION DU QUÉBEC	Anc. dénom. soc. LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVE D'ALIMENTATION DU SAGUENAY LAC ST-JEAN CHIBOUGAMAU Nouv. dist. jud. BEAUCE TERRITOIRE DE RECRUTEMENT DES MEMBRES	93 11 01

5580

La directrice,
CHRISTINE ELLEFSEN

Curateur public — Loi sur le

Avis de qualité

Le curateur public donne avis, conformément à l'article 32 de la Loi sur le curateur public, qu'il est curateur d'office aux successions vacantes ou administrateur provisoire des biens délaissés ci-dessous:

1° Biens trouvés sur un cadavre non réclamé:

Nom	Domicilié	Date du décès
BEAUDOIN, Robert	3560, rue Fullum, appartement 16, Montréal, QC	1993 10 08
BOUTIGNY, Roger	1214, Bishop, Montréal, QC	1992 10 11
FREDERIKSEN, Borge	6440, boulevard Décarie, appartement 306, Montréal, QC	1993 10 27

2° Biens situés au Québec dont les propriétaires, les ayants cause ou les héritiers ou successibles sont inconnus ou introuvables:

BISSONNETTE-ZAMPINI, Gabrielle	1910, rue Beaudry, appartement 5, Montréal, QC	1993 05 16
BURSTEIN, Simon	4875, rue Dufferin, appartement 510, Montréal, QC	1993 11 10
DESPRÉS, Daniel	46, rue Royale Ouest, Saint-Bernard-sur-Mer, QC	1993 09 30
DITTRICH, Hermine	5841, rue Sherbrooke Ouest, appartement 306, Montréal, QC	1993 10 20
FLETCHER, Ida	50, rue Hillside, Westmount, QC	1993 07 29
GRANON, Jean-Louis	1674, rue Saint-Christophe, Montréal, QC	1993 11 01
HORAN-BARRON, Eileen	1839, rue Lincoln, appartement 4, Montréal, QC	1993 10 23
LABELLE, Charles-Roger	1559, rue Van-Horne, appartement 3, Montréal, QC	1993 07 18
MAILFERT, Olivier	héritier introuvable de Claire Beauregard	
MALOUF, Samir	2085, rue Guy, appartement 706, Montréal, QC	1993 11 15
SHUETT, Edson	héritier introuvable de Mary Catherine McKinney	
SUITON, Winifred	1420, rue Saint-Mathieu, appartement 112, Montréal, QC	1993 10 06
VAGO, Ladislav	6421, rue Cartier, appartement 2, Montréal, QC	1993 10 08

3° Sommes d'argent destinées au paiement des intérêts et au remboursement des obligations lorsque ces sommes ne sont pas réclamées depuis plus de 3 ans

CARILLON	PONTBRIAND
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	ST-ANDRÉ AVELIN
DELISLE	ST-ANACLET DE LESSARD
DESCHAMBAULT	STE-ANNE DE PORTNEUF
ÉVAIN	ST-ALBAN
FORESTVILLE	STE-CATHERINE DE HATLEY
ÎLE DUPAS	ST-EUGÈNE DE GUIGUES
LAC NOMININGUE	ST-JOSEPH DE COLERAIN
LES MÉCHINS	STE-HÉLÈNE DE BREAKEYVILLE
MONTEBELLO	ST-ROCK DE MÉKINAC
POINTE AUX OUTARDES	SALABERRY DE VALLEYFIELD

4° Biens délaissés par les personnes morales dissoutes:

LES CONSTRUCTIONS VISA INC.
J.P. TRUDEAU INC.
THREWAY ENTERPRISES COMPANY LTD
2166-6169 QUÉBEC INC.

5° Biens délaissés par les successions vacantes:

BRANCHAUD, Jean-Marie	3655, rue Papineau, appartement 502, Montréal, QC	1993 09 18
BREAULT, Roméo	49, boulevard L'Assomption Est, appartement 2, Joliette, QC	1993 10 14
CLAVET-BERNATCHEZ, Edna	8200, place du Haut-d'Anjou, appartement 202, Anjou, QC	1993 12 18
COTÉ, Pauline	8586, rue Henri-Julien, Montréal, QC	1993 06 19
DESROCHERS, Réal	1800, rue Bercy, appartement 405, Montréal, QC	1993 04 29
DESROSIERS, Julien	2565, rue Louisbourg, Montréal, QC	1991 10 30

Nom	Domicilié	Date du décès
DI MAULO, Antonio	8869, rue Waverly, Montréal, QC	1993 09 02
DORVAL, François	781, 3 ^e Avenue, Verdun, QC	1993 07 28
FAQUETTE, Roger	148, 3 ^e Avenue, La Plaine, QC	1993 05 28
HOUE, Jean	1000, rue Lacombe, appartement 107, Sherbrooke, QC	1993 02 03
JACQUES, Bernard-Neville	3562, avenue Connaught, Montréal, QC	1993 07 13
JOLLY, Kenneth	5, rue Becquet, Laval, QC	1993 10 13
LAMONDE, André	2528, chemin du Foulon, Sillery, QC	1992 12 26
LAVIGNE, Roger	3584, boulevard Rosemont, appartement 1, Montréal, QC	1993 07 26
LUSSIER, Roger	1050, rue Beaulne Jutras, Val-David, QC	1993 07 30
MATHIEU, Raoul	189, rue Manseau, appartement 203, Drummondville, QC	1993 07 06
MERCIER, Denis	3285, rue des Châteaux, appartement 813, Laval, QC	1992 11 26
PARENT, Lorraine	10812, boulevard L'Ornière, Québec, QC	1993 05 31
PARENT, Omer	2124, rue Lavallée, appartement 1, Longueuil, QC	1993 08 26
RHÉAUME, Steeve	6527, boulevard Saint-Jacques, appartement 4, Québec, QC	1993 02 21
ST-JEAN, Marcel	10745, rue Saint-Vital, appartement 5, Montréal-Nord, QC	1993 06 20
SYNOTTE, Charles	1901, rue Frontenac, appartement 1109, Montréal, QC	1992 07 02
TARDIF, Gonzague	3247, chemin Quatre-Bourgeois, appartement 6, Sainte-Foy, QC	1993 01 16
TREMPE, Gérard-Lucien	454-B, rue des Écoles, Drummondville, QC	1992 02 26
VADEBONCOEUR, Rolland	100, rue des Peupliers, Marieville, QC	1991 08 09
VILLENEUVE, Yves	Route rurale 1, Berry, QC	1990 03 04

Le Curateur public remettra les biens et les revenus produits depuis le début de son administration provisoire au propriétaire ou aux héritiers qui se manifestent dans les dix ans du début de sa gestion. Cette disposition ne s'applique pas aux successions vacantes.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC,
 Direction des biens délaissés
 600, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 500
 Montréal (Québec)
 H3B 4W9
 Tél.: 1-514-873-4074
 1-800-363-9020

90358

Déclarations des compagnies et sociétés – Loi sur les

Changement de la raison sociale (Article 1879 du Code civil)

Le notaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé leur raison sociale de la façon indiquée ci-dessous:

Nouvelle raison sociale	Ancienne raison sociale	Date d'enregistrement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOMERVILLE 1993 THE 1993 SOMERVILLE PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	DIRECTION DE POLONIA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE POLONIA MANAGEMENT, AND COMPANY LIMITED	1993 11 23
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'ACTIONS ACCREDITIVES BLUE RANGE BLUE RANGE FLOW-THROUGH SHARE LIMITED PARTNERSHIP	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT PETROVEST XIV PETROVEST XIV EXPLORATION AND DEVELOPMENT AND COMPANY, LIMITED	1993 11 15
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'ÉQUIPEMENT PROBE PROBE EQUIPMENT AND COMPANY LIMITED	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PETROVEST XII PETROVEST XII LIMITED PARTNERSHIP	1993 11 26

Le notaire adjoint de la Cour supérieure,
 district judiciaire de Montréal,
 CLAUDE LEBEAU

5588

Changement de leur établissement principal

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont changé l'endroit de leur établissement principal:

Raison sociale de la société	Nouvelle adresse	Date d'enregistrement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE I HYDRO P-1 HYDRO P-1 LIMITED PARTNERSHIP I AND COMPANY LIMITED	261, rue Saint-Sacrement Montréal HEY 3V2	1993 11 22
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG P, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS P AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1, rue Holiday West Tower bureau 230 Pointe-Claire H9R 5N6	1993 11 11
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG Q, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS Q AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP	1, rue Holiday West Tower bureau 230 Pointe-Claire H9R 5N6	1993 11 11
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE COMPLEXE GOUIN-LANGELIER ENR.	7250, boulevard Taschereau Ouest, appartement 230 Brossard J4W 1M9	1993 11 24

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

5586

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
IMMEUBLES G.C.T. SOCIÉTÉ EN COMMANDITE G.C.T. REALTIES, LIMITED PARTNERSHIP	1993 11 26	804, Jean-Talon Ouest Montréal H3N 1S4
LES DÉVELOPPEMENTS DE L'ÎLOT WINDSOR, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE WINDSOR LANDS DEVELOPMENTS AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP	1993 11 19	910, rue Peel appartement 208 Montréal H3C 3E4
MATINA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MATINA AND COMPANY LIMITED	1993 11 15	1680, avenue Lincoln Montréal
NOROCO RACING SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1993 11 24	10, rue Saint-Jacques appartement 608 Montréal H2Y 1L3
SANGREX SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SANGREX AND COMPANY LIMITED	1993 11 15	1680, avenue Lincoln Montréal

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE EQUINOX LEGALE <i>EQUINOX LEGAL LIMITED PARTNERSHIP</i>	1993 11 22	999, de Maisonneuve Ouest appartement 1725 Montréal H3A 3L4

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

5587

Remplacement d'un commandité

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les sociétés en commandite suivantes ont remplacé ou ajouté un ou des commandités:

Raison sociale de la société	Nouveau commandité	Commandité remplacé	Date d'enregistrement
GROUPINCO (COMMANDITAIRE) SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	GROUPINCO INC.	ROBERT BASTIEN	1993 11 12
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPERTS-CONSEILS TÉLÉGLOBE <i>THE TELEGLOBE CONSULTING & COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	TÉLÉGLOBE MARINE INC.	TÉLÉGLOBE INTERNATIONAL INC.	1993 11 24
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR SANG P, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS P AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	GESTION MONTEBELLO PUR-SANG INC. <i>MONTEBELLO BLOODSTOCK MANAGEMENT INC.</i>	<i>MONTEBELLO FARM INC.</i>	1993 11 11
PLACEMENTS ÉGYPTIENS MONTEBELLO PUR-SANG Q, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>MONTEBELLO EGYPTIAN BLOODSTOCK INVESTMENTS Q AND COMPANY LIMITED PARTNERSHIP</i>	GESTION MONTEBELLO PUR-SANG INC. <i>MONTEBELLO BLOODSTOCK MANAGEMENT INC.</i>	<i>MONTEBELLO FARM INC.</i>	1993 11 11
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES PROPRIÉTÉS CLARIDGE <i>CLARIDGE PROPERTIES AND COMPANY, LIMITED PARTNERSHIP</i>	<i>470 ATLANTIC AVENUE MANAGEMENT CORP.</i>	<i>CLARIDGE PROPERTIES HOLDINGS & CO. L.P.</i>	1993 11 17

*Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

5589

Liquidation des compagnies — Loi sur la

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1180-6163*

90362

L.O. CASS & FILS LTÉE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que la corporation L.O. CASS & FILS LTÉE constituée en vertu de la loi des compagnies, partie 1, en date du 1^{er} décembre 1961 avec siège social à Stanstead a été dissoute le 1993 11 25 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Loi électorale

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi électorale:

Remplacement d'un représentant officiel (Article 46 de la Loi électorale)

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription de:		
Chauveau	Serge Marcoux	Paul Giroux
Masson	René Goupil	Donald Mailly
Montmorency	Pierre Lessard	Denis Dubé
Dénomination du parti	Nom du représentant officiel précédent	Nom du nouveau représentant officiel
Parti communiste du Québec	Jacques Hardy	Serge Linnikoff
Parti égalité/Equality Party	Martin Segal	Alex Ross
Renaissance	Martin Lamontagne	André Murray
Parti vert du Québec	Pierre Doré	Pierre P. Quesnel

Retrait d'autorisation — instance (Article 72 de la Loi électorale)

Dénomination de l'instance	Nom du représentant officiel	Date de retrait
Instance du Nouveau Parti démocratique du Québec de la circonscription de Saint-Jean	John Penner	1993 10 12

Sainte-Foy, le 3 décembre 1993

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

Le financement public des partis politiques (Articles 81 à 86)

Montant de 818,19 \$ versé au représentant officiel du PARTI CITRON, monsieur Gilles Robertson, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} août au 25 septembre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 16 917,57 \$ versé au représentant officiel du PARTI ÉGALITÉ/EQUALITY PARTY, monsieur Martin Segal, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} août au 25 septembre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 65 968,40 \$ versé à la représentante officielle du PARTI QUÉBÉCOIS, madame Rita Dionne-Marsolais, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 25 septembre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 114 944,81 \$ versé à la représentante officielle du PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, madame Nathalie Bernier, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 26 septembre au 31 octobre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 82 049,58 \$ versé à la représentante officielle du PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, madame Nathalie Bernier, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 25 septembre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 1 999,93 \$ versé au représentant officiel du NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, M. John Penner, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} au 25 septembre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 2 801,52 \$ versé au représentant officiel du NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC, M. John Penner, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 26 septembre au 31 octobre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 861,35 \$ versé au représentant officiel du PARTI VERT DU QUÉBEC, monsieur Pierre Doré, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 26 septembre au 31 octobre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 2 451,78 \$ versé au représentant officiel du PARTI VERT DU QUÉBEC, monsieur Pierre Doré, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 26 septembre 1992 au 25 septembre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,*
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

5581

Montant de 5 803,30 \$ versé au représentant officiel du PARTI VERT DU QUÉBEC, monsieur Pierre Doré, relativement aux frais engagés par le parti pour son administration courante, la diffusion de son programme politique et la coordination de l'action politique de ses membres, pour la période du 1^{er} août au 25 septembre 1993.

*Le directeur général des élections,
président de la Commission
de la représentation électorale,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.*

5581

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Municipalité de Montpellier
et
Canton de Ripon

À la suite de l'ordonnance annexant une partie du territoire de la municipalité de Montpellier à celui du canton de Ripon, je donne avis, conformément à l'article 30 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), que la population du canton de Ripon est établie à 618 habitants et celle de la municipalité de Montpellier à 731 habitants.

*Le ministre des Affaires municipales,
CLAUDE RYAN*

5597

Proclamations

(L.S.) MARTIAL ASSELIN, C.P., C.R.
Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Montpellier au canton de Ripon, dans la municipalité régionale de comté de Papineau

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Montpellier, dans la municipalité régionale de comté de Papineau, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 9 juillet 1986, sera annexée au canton de Ripon, dans la municipalité régionale de comté de Papineau, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL :

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 9 novembre 1993.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Montpellier et annexé au canton de Ripon, dans la municipalité régionale de comté de Papineau, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 9 novembre 1993

*Le sous-procureur général
par intérim,
MICHEL BOUCHARD*

Libro: 509
Folio: 136

5598

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Médicaments dont le coût est assumé par la Régie
de l'assurance-maladie du Québec
Avis de mise à jour et de publication

Loi sur l'assurance-maladie
(L.R.Q., c. A-29)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux donne avis, par les présentes, conformément à l'article 4.1 de la Loi sur l'assurance-maladie, que la liste des médicaments dont le coût est assumé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec en vertu de l'article 3 de la loi précitée a été mise à jour (44^e édition), que cette mise à jour a été publiée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, qu'elle entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec* et prend effet le 1^{er} janvier 1994.

*Le ministre de la Santé
et des Services sociaux,
MARC-YVAN CÔTÉ*

5595

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Reprise d'existence — Avis de

La ministre déléguée aux Finances donne avis qu'elle a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
2414-1863 2414-1863 QUÉBEC INC.	1993 12 03	Aucune
2547-2549 2547-2549 QUÉBEC INC.	1993 11 25	Aucune
2548-2647 2548-2647 QUÉBEC INC.	1993 12 03	Aucune
2547-7068 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE L'HABITATION TOUR ALBERT	1993 11 25	Aucune ^A
2160-9961 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS BOIS DE GRANDMONT INC.	1993 11 25	Aucune
1356-5015 L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU C.E.G.E.P. DE ST-JÉRÔME INC.	1993 11 25	Aucune
1278-2793 CLUB OPTIMISTE MONTRÉAL-NORD INC.	1993 11 25	Aucune
1626-3832 CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE DE MONTRÉAL	1993 11 25	Aucune
1164-8029 J.C.E. THIBAUT ET FILS LIMITÉE	1993 11 25	Aucune
5578		

La ministre déléguée aux finances,
LOUISE ROBIC

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE DE RÉADAPTATION LA TRIADE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), il a délivré des lettres patentes, en date du 1^{er} décembre 1993, fusionnant les corporations suivantes: PAVIL-LON TOUPIN INC. et MONT SAINT-AUBERT INC. en un établissement public sous le nom «CENTRE DE RÉADAP-TATION LA TRIADE».

Cet établissement public a pour objet d'exploiter un centre de réadaptation appartenant à la classe suivante: «centre de réadap-tation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle».

Le siège social de l'établissement est à Charlesbourg dans le district judiciaire de Québec.

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
3101-7882

5592

LE CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT (CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE, RÉGION 1)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2), il a délivré des lettres patentes supplémentaires, en date du 26 novembre 1993, à la corporation «CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU BAS DU FLEUVE» changeant son

nom en celui de «LE CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT (CENTRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE, RÉGION 1)».

Remplaçant la mention suivante: la catégorie à laquelle appartient cet établissement public est «Centre de Services Sociaux» par ce qui suit: «Cet établissement public a pour objet d'exploiter un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1334-8453*

5591

Ventes par shérif

Abitibi

Ordonnance de saisie et de vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000120-935
615-18-000006-939

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA VALLÉE DE L'OR, ayant son siège social au 602, 3^e Avenue à Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre GILLES RATTHE, résidant et domicilié au 350, Lauzanne à Sullivan, district d'Abitibi, et GARAGE GILLES RATTHE INC., 630, route des Campagnards à Val-Senneville, district d'Abitibi, parties défenderesses et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, ayant son bureau au 552, 1^{er} Avenue Ouest, Amos, district d'Abitibi, mis en cause.

«Un immeuble situé à Val-Senneville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire trente-six (36), aux plan et livre de renvoi officiels du rang Trois (rg III) du canton de Senneville; avec bâtisses et garage commercial dessus construits, circonstances et dépendances. Ladite partie étant plus particulièrement décrite comme suit:

De figure rectangulaire, commençant au coin nord-ouest du lot 36-44; de ce dit coin nord-ouest, les distances et directions successives suivantes:

- 100,0 pieds — 89°55'30", borné au nord par une partie du lot 36;
- 155,0 pieds — 180°55'30", borné à l'est par le lot 36-44;
- 100,0 pieds — 269°55'30", borné au sud par une partie du lot 36;
- 155,0 pieds — 0°0'05", borné à l'ouest par une partie du lot 36 (route provinciale 397), jusqu'au coin nord-ouest du lot 36-44, étant le point de départ de la présente description.

L'adresse dudit immeuble étant le 630, des Campagnards, Val-Senneville, province de Québec.»

La mise à prix est fixée à 16 075,00 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7^e Rue, le QUATRIÈME jour de FÉVRIER 1994 à QUATORZE heures.

*Le shérif-adjoint,
CLAIRE VILLENEUVE*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 1^{er} décembre 1993

90384

Drummond

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Nos 405-05-000324-913
405-18-000003-924

BANQUE TORONTO DOMINION, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1900, boulevard Saint-Joseph à Drummondville, district de Drummond, J2B 1R2, partie demanderesse, contre LIONEL LAPLANTE, domicilié et résidant au 65, rue L'Arpenteur, Saint-Nicéphore, district de Drummond, J2A 1R5, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Drummond, mis en cause.

Désignation

«Un immeuble situé dans la ville de Drummondville, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-huit (138-335) au cadastre officiel du canton de Grantham.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 3045, boulevard Saint-Joseph, Drummondville.

Sujet, ledit immeuble, à un bail consenti par Lionel Laplante à 2627-6469 Québec Inc., aux termes de l'acte reçu devant André Lepage, notaire, le trente (30) mai mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1989), et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, sous le numéro 321374.

Sujet, ledit immeuble, à une servitude de non-accès et de non-construction en faveur du ministère des Transports, telle que décrite aux termes des actes enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, sous les numéros 178654 et 210531.»

La mise à prix est fixée à 23 290,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des

Finances au moment de l'adjudication. Le tout sous réserve de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER 1994 à QUATORZE heures.

La shérif adjointe,
LUCE BOURRET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 7 décembre 1993

90371

Iberville

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-18-000015-934
755-05-000282-887

PIERRE FARRAR et KAREN TAIT, partie demanderesse, contre JEAN-YVES LETOURNEAU et HÉLÈNE DESSUREAULT, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement ayant front sur la rue Bergère à Saint-Luc, province de Québec, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

A) le lot numéro cinquante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-trois (53-53) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Luc, division d'enregistrement de Saint-Jean;

B) une partie du lot originaire numéro cinquante-trois (ptie 53) dudit cadastre. De forme triangulaire, mesurant quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (80,4 pi, soit 24,51 m) dans sa ligne sud-ouest, cent cinquante-trois pieds et cinq dixièmes de pied (153,5 pi, soit 46,79 m) dans sa ligne nord et cent trente pieds et huit dixièmes de pied (130,8 pi, soit 39,87 m) dans sa ligne sud-est. Bornée vers le sud-ouest par la rue Bergère (53-28 dudit cadastre), vers le nord par une partie dudit lot 53 dudit cadastre et vers le sud-est par le lot 53-53 ci-dessus décrit.

Avec une maison y érigée, portant le numéro 617, rue Bergère, Saint-Luc, province de Québec.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble.»

Évaluation uniformisée: 135 135,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 33 738,75 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, au 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le DIXIÈME jour de FÉVRIER 1994 à DIX heures.

Le shérif,
SUZIE BERTEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 décembre 1993

90372

Bref de saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-18-000013-939
755-05-000306-934

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU, partie demanderesse, contre SUZANNE THÉBERGE-GODIN, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, mis en cause.

Désignation

« Un emplacement situé à Saint-Jean, dans la municipalité de la paroisse de Saint-Jean, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent six (206-47) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean, province de Québec; le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble.»

Évaluation uniformisée: 100,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 25,00 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean-sur-Richelieu, au 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le DIXIÈME jour de FÉVRIER 1994 à ONZE heures.

Le shérif,
SUZIE BERTEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 décembre 1993

90380

Longueuil

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-05-002343-935
505-18-000094-938

BANQUE NATIONALE DU CANADA, 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre **DOMINIC GARGANO**, 8710, Riviera, Brossard, district de Longueuil et **LISETTE PASCALE**, 8710, Riviera, Brossard, district de Longueuil, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de La Prairie, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Riviera en la ville de Brossard, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie de la Magdeleine.

Avec toutes les bâtisses dessus construites et notamment celle portant le numéro d'immeuble 8710, de ladite rue Riviera en la ville de Brossard, province de Québec.

Sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, créée aux termes d'un acte enregistré à Laprairie sous le numéro 79803.

Avec et sujet à une servitude de droit de passage, créée aux termes d'un acte enregistré à Laprairie sous le numéro 75906.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception, ni réserve aucune de la part du débiteur. »

La mise à prix est fixée à 61 390,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de La Prairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, province de Québec, le DIXIÈME jour de FÉVRIER 1994 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
YVAN ALLY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 9 décembre 1993

90385

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-05-011727-938
505-18-000091-934

CIMENT QUÉBEC INC., ayant son bureau principal au 12400, boulevard Industriel à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, faisant affaires sous les raisons sociales de **BÉTON CHAMPLAIN ET BÉTON RICHELIEU**, partie demanderesse, contre 139557 **CANADA LTÉE**, ayant son bureau principal au 300, boulevard Laurentien, bureau 220 à ville Saint-Laurent, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un terrain ayant front sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier en la ville de Saint-Basile-le-Grand, connu et désigné de la façon suivante, savoir: une partie du lot originaire numéro quatre cent un (ptie 401) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Bruno. Bornée dans une première ligne vers le nord-est par le lot 401-81 et deux parties du lot 401, dans une première ligne vers le nord-ouest par une partie du lot 401, dans une deuxième ligne vers le nord-est par le lot 401-79, vers le sud-est par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route numéro 116-401 ptie), vers le sud-ouest par une partie du lot 400-83, dans une deuxième ligne vers le nord-ouest par la rue Chagnon (401-83), les lots susdits étant tous du même cadastre. Mesurant quatre-vingt-treize mètres et soixante-treize centièmes (93,73 m) dans une première ligne vers le nord-est, un mètre et quatre-vingt-trois centièmes (1,83 m) dans une première ligne vers le nord-ouest, trente-cinq mètres et quatorze centièmes (35,14 m) dans une deuxième ligne vers le nord-est, quarante-huit mètres et quatre-vingt-deux centièmes (48,82 m) vers le sud-est, cent dix mètres et quatre-vingt-treize centièmes (110,93 m) vers le sud-ouest, quarante-deux mètres et quatre-vingt-douze centièmes (42,92 m) dans une deuxième ligne vers le nord-ouest; contenant en superficie cinq mille deux cent quarante mètres carrés et sept dixièmes de mètre carré (5 240,7 m²), mesurés métriques (SI) et plus ou moins.

Avec bâtisse en voie d'être érigée. »

La mise à prix est fixée à 32 000,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de FÉVRIER 1994 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 6 décembre 1993

90396

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 500-05-002249-934
505-18-000090-936

CIMENT QUÉBEC INC., ayant son bureau principal au 12400, boulevard Industriel à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, faisant affaires sous les raisons sociales de **BÉTON CHAMPLAIN ET BÉTON RICHELIEU**, partie demanderesse, contre 2947-3915 **QUÉBEC INC.**, ayant son bureau principal au 141, Saint-Charles, local 202, Sainte-Thérèse, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un immeuble sis en la ville de Saint-Basile-le-Grand ayant front sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, composé comme suit, savoir:

a) d'une partie du lot originaire numéro quatre cent un (ptie 401), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, division d'enregistrement de Chambly. Bornée vers le nord-est par la montée Trinitaire, vers le sud-est par le lot 401-79, vers le sud-ouest par une partie du lot 401 et vers le nord-ouest par une partie du lot 401; mesurant cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne nord-est, cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne sud-est, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-ouest et cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne nord-ouest et contenant en superficie sept mille cinq cents pieds carrés (7 500 pi²);

b) du lot numéro quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent (400-83), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, division d'enregistrement de Chambly. Sauf et à distraire l'immeuble suivant:

Une parcelle de terrain sise en front du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la ville de Saint-Basile-le-Grand et connue et désignée comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent (400-ptie 83), aux plan et livre de renvoi officiels susdits et bornée vers le sud-est par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (route 116-400 ptie) vers le sud-ouest par les lots 399-125-1, 399-126-1 et 399-127-1, vers le nord-ouest et vers le nord-est par le résidu du lot 400-83, les lots susdits étant tous du même cadastre; mesurant cinquante-huit mètres (58,0 m) vers le sud-est, trente-cinq mètres et trente-six centièmes (35,36 m) vers le sud-ouest, quarante et un mètres et soixante-seize centièmes (41,76 m) et vingt-deux mètres et cinquante-six centièmes (22,56 m) suivant une ligne brisée vers le nord-ouest, vingt-six mètres et six centièmes (26,06 m) et vingt-trois mètres et soixante-dix-sept centièmes (23,77 m), suivant une ligne brisée vers le nord-est; contenant en superficie deux mille sept cent quatre-vingt-quinze mètres carrés et trois dixièmes de mètre carré (2 795,3 m²), mesures métriques et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et sujet notamment à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada créée aux termes de l'acte enregistré à Chambly sous le numéro 345810.»

La mise à prix est fixée à 59 625,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le HUITIÈME jour de FÉVRIER 1994 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ÉLIZABETH S. GOBEILLE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 7 décembre 1993

90395

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Longueuil
Nos 505-05-000307-907
505-18-000085-936

MAXWELL CORMIER, retraité, domicilié et résidant au 244, chemin Burton, Cap-Noir, Bonaventure, QC, partie demanderesse, contre **NOEL NADEAU**, d'adresse et de résidence inconnues, province de Québec, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, ayant front sur la rue Windsor, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil, division d'enregistrement de Chambly, comme étant les lots numéros deux cent quatre-vingt, deux cent quatre-vingt-un et deux cent quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent huit (208-280, 281 et 282). Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, et notamment avec la maison y érigée, portant le numéro d'immeuble 3739 de la rue Windsor. Sujet, ledit emplacement, à toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans aucune exception ni réserve de la part du vendeur et plus particulièrement au règlement de zonage en faveur de l'aéroport de Saint-Hubert suivant enregistrement à Chambly sous le numéro 486918.»

La mise à prix est fixée à 7 622,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Longueuil, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, 2555, boulevard Roland-Therrien, salle RC-21, Longueuil, QC, le NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1994 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
YVAN ALLY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Longueuil, le 7 décembre 1993

90397

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002851-934
S. 200-18-000160-935

SERGE PARENT, domicilié et résidant au 16, rue de la Colline, Sainte-Brigitte-de-Laval, district de Québec, partie demanderesse, contre **SERVICE D'ARBRES ORLÉANS INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 520, rue Adanac, Beauport, district de Québec, devenue 2154 5214 (QUÉBEC) INC., partie défenderesse.

« Une parcelle de terrain connu et désignée comme étant une partie du lot quatre cent soixante-quinze (475) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. De figure irrégulière, bornée vers le nord par une partie du lot 475 (rue Adanac), vers l'est par une partie du lot 475, vers le sud par une partie du lot 475 (propriété de M. Claude Parent), vers l'ouest par une partie du lot 482 ci-dessous désignée, mesurant onze mètres et trente-quatre centimètres (11,34 m) vers le nord, soixante et un mètres (61 m) vers l'est, vingt-trois mètres et seize centimètres (23,16 m) vers le sud, soixante-deux mètres et treize centimètres (62,13 m) vers l'ouest, contenant en superficie mille cinquante-deux mètres carrés et deux dixièmes (1052,2 m²).

Une parcelle de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot quatre cent quatre-vingt-deux (482 ptie) dudit cadastre. De figure irrégulière, bornée vers le nord par une partie du lot 482 (rue Adanac), vers l'est par une partie du lot 475 ci-dessus désignée, vers le sud par une partie du lot 482 (propriété de M. Claude Parent), vers l'ouest par le lot 482-6 mesurant trente-trois mètres et soixante-six centimètres (33,66 m) vers le nord, soixante-deux mètres et treize centimètres (62,13 m) vers l'est, vingt et un mètres et treize centimètres (21,13 m) vers le sud, soixante et un mètres (61 m) vers l'ouest, contenant en superficie mille six cent quatre-vingt-douze mètres carrés et huit dixièmes (1692,8 m²).

La subdivision six du lot originaire quatre cent quatre-vingt-deux (482-6) dudit cadastre.

La resubdivision un de la subdivision un du lot originaire quatre cent quatre-vingt-dix (490-1-1) dudit cadastre.

La resubdivision deux de la subdivision six du lot originaire quatre cent quatre-vingt-onze (491-6-2) dudit cadastre.

La resubdivision deux de la subdivision six du lot originaire quatre cent quatre-vingt-quinze (495-6-2) dudit cadastre.»

La mise à prix est fixée à soixante-six mille dollars (66 000,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC.32, Québec, le TROISIÈME jour de FÉVRIER 1994 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 24 décembre 1993

90392

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.M.Q. no civil: 818-92
C.S.Q. 200-05-003389-934
S. 200-18-000149-938

VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la législature, ayant son siège social situé au 2, rue des Jardins dans la ville de Québec, district de Québec, partie demanderesse, contre **GILBERTE GAGNON**, résidant au 6360, rue Clairbonne, Charlesbourg, Québec, G1H 6T9, partie défenderesse.

« La subdivision 28 d lot originaire 583 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec; le tout avec bâtisse y érigée, portant le numéro d'immeuble 1185, avenue Mauvils, Québec, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à trente mille neuf cent dollars (30 900,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication. Cette vente est faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, local RC.32, Québec, le TROISIÈME jour de FÉVRIER 1994 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE CORRIVEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 24 décembre 1993

90393

Rouyn-Noranda

Bref de saisie immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
Nos 600-05-000150-918
600-18-000005-933

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, 1155, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, partie demanderesse, contre JACQUES FISET, domicilié au 484, Delorimier, Rouyn-Noranda, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, 2, avenue du Palais, Rouyn-Noranda, mis en cause.

Désignation

« Le lot quatre-vingt-quinze (95), rang A, au cadastre officiel du canton de la Pause et portant le numéro d'immeuble 25, chemin des Pins, Preissac, province de Québec. »

Évaluation municipale: 60 300,00 \$.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, soit la somme de 14 622,75 \$.

Pour être vendu au bureau du shérif de Rouyn-Noranda, palais de Justice, 2, avenue du Palais, salle RC 04, Rouyn-Noranda, J9X 2N9, le TROISIÈME jour de FÉVRIER 1994 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
ME CLAUDE GARNEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn-Noranda, le 8 décembre 1993

90394

Erratum

**FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE
PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU
QUÉBEC (FSPPSSQ) — CEQ**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la formation d'une association, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 1993 11 13, à la page 4820, du numéro 46, relativement à « FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC (FSPPSSQ) — CEQ, de façon à ce que la dénomination sociale se lise « FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (FSPPSSQ) — CEQ ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
3089-3382

5593

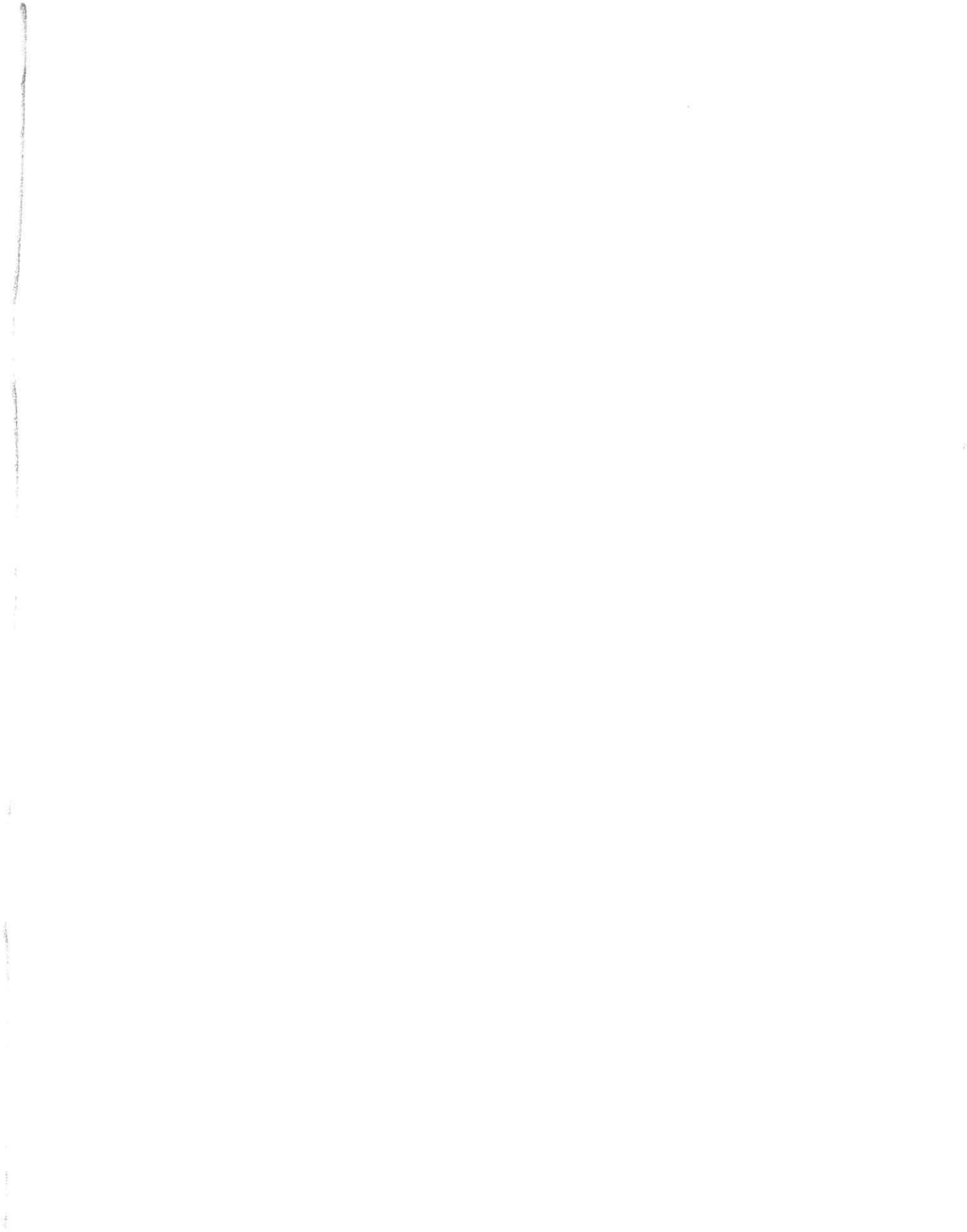
AVIS

PAGE BLANCHE

NON NUMÉROTÉE

MAIS INCLUSE

DANS LA PAGINATION



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756

